



## 4<sup>e</sup> séance du Conseil général

Législature 2024-2028

Mardi 19 novembre 2024 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

### Procès-verbal

Présidence de Mme Béatrice Thiémard-Clémentz, présidente (Les Vert-e-s)

**Membres du Conseil général présent-e-s**, y compris la présidente (**35 membres**) : Mmes et MM. Angehrn Jennifer (UDC), Bieler Gaëtan (POP), Boukhris Karim (POP), Bramaud du Boucheron Anne (PS), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Bühler Pascal (PS), Chouiter Djebaili Amina (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Curty Anthony (PLR), Curty Sarah (PLR), Duding Laurent (PS), Freitag Manon (Le Centre), Galley Roland (UDC), Haldimann Cédric (PLR), Karunakaran Sayenthini (PS), Leitenberg Brigitte (PVL), Maillard Alicia (PS), Matthey Marinette (PS), Moser Claude-André (PLR), Oppliger Christophe (PLR), Perret François (Les Vert-e-s), Perret Julie (POP), Reverchon Hans-Moëvi Mathilde (POP), Rochat Grégory (Les Vert-e-s), Tanner Lucas (UDC), Thiémard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Ummel Christophe (PLR), Vaucher Alain (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Vögtli Demarle Line (Les Vert-e-s), Vollers Sabrina (POP), Zender Lara (POP).

**Suppléant-e-s présent-e-s (6 membres)** : Mmes et MM. Crevoisier Mourad (POP), Gagnebin Monique (PS), Gerber Ludovic (UDC), Houlmann Laure (PS), Simonin Eric (POP), Vögtli Michaël (Les Vert-e-s).

**Membres du Conseil général excusé-e-s (6 membres)** : Mmes et MM. Boillat Blandine (POP), Djebaili Karim (PS), Jeandroz Françoise (POP), Lalive Todeschini Laure (Les Vert-e-s), Pittet Vincent (UDC), Spoletini Giovanni (PS).

**Conseil communal** : M. Thierry Brechbühler (UDC), président, M. Théo Huguenin-Elie (PS), vice-président, M. Théo Bregnard (POP), M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR) et Mme Ilinka Guyot (Les Vert-e-s)

## 4<sup>e</sup> séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

**Mardi 19 novembre 2024 à 19h30**

à l'Hôtel de Ville

### Ordre du jour

1. Introduction de la séance.
2. Adoption du procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance du Conseil général du 24 septembre 2024.
3. Assermentation de Monsieur Stefano Giamboni, nouveau membre suppléant du Conseil général, en remplacement de Monsieur Jean-Emmanuel Lalive, démissionnaire.
4. Election de Monsieur François Perret à la Commission de collaboration intercommunale La Chaux-de-Fonds – Le Locle en remplacement de Monsieur Jean-Emmanuel Lalive, démissionnaire.
5. 24.045 – Interpellation du groupe socialiste intitulée « Centre d'orthophonie », déposée le 22 septembre 2024.
6. 24.047 – Interpellation du groupe PLR intitulée « Quid de l'utilisation du domaine public lors de manifestations culturelles ou sportives », déposée le 23 septembre 2024.
7. 24.049 – Motion du Bureau du Conseil général intitulée « Réflexion sur les commissions », déposée le 1<sup>er</sup> octobre 2024.
  - a) Amendement « Pour une réelle représentation en commissions de tous les partis siégeant au Conseil général » des groupes Le Centre et PVL.
  - b) Amendement « Question supplémentaire concernant les réflexions sur le fonctionnement des commissions » du groupe POP.
8. 24.052 – Interpellation du groupe socialiste intitulée « Travail sur appel et contrat 0 heure à la Commune ? », déposée le 25 octobre 2024.

*Béatrice Thiémard-Clémentz  
présidente du Conseil général*

**OBJETS DÉPOSÉS**

- **Sous-amendement** du groupe POP à l'amendement des groupes Le Centre et PVL intitulé « Pour une réelle représentation en commissions de tous les partis siégeant au Conseil général » (concerne la motion 24.049).
- 24.057 – **Résolution urgente** de la Commission financière intitulée « Fiscalité dans le canton de Neuchâtel – pour une meilleure reconnaissance des communes et un dialogue accru entre Canton et communes ».
- 24.058 – **Résolution urgente** des groupes POP, socialiste et Les Vert-e-s intitulée « Non à la répercussion de la baisse du barème d'impôts sur les communes ».

## Introduction de la séance

La présidente, **Mme Béatrice Thiémond-Clémentz**, informe que, suite à l'annulation de la séance sur la cybercriminalité, celle-ci est reportée au premier semestre 2025. Elle aura lieu avant une séance du Conseil général.

Les objets déposés après l'envoi de l'ordre du jour sont les suivants :

- 24.053 – Interpellation du groupe des Vert-e-s, par M. Grégory Rochat, intitulée « Nouvel horaire CFF et conséquences pour La Chaux-de-Fonds : quelles pistes d'amélioration en vue de *Capitale culturelle suisse 2027* ? »
- 24.054 – Interpellation du groupe socialiste, par M. Laurent Duding, intitulée « Optimisation de la signalisation des itinéraires pédestres au centre-ville (place de la Gare) ».
- Sous-amendement du groupe POP, déposé par Mme Lara Zender, à l'amendement des groupes Le Centre et PVL intitulé « Pour une réelle représentation en commissions de tous les partis siégeant au Conseil général » (concerne la motion 24.049).
- 24.055 – Interpellation du groupe des Vert-e-s, par M. Jean-Jacques Tritten, intitulée « A quand l'arrivée des premiers trolleybus à La Chaux-de-Fonds ? »
- 24.056 – Interpellation du groupe POP, par M. Gaëtan Bieler, intitulée « Marché conclu ? »
- 24.057 – Résolution urgente de la Commission financière, par son président M. Karim Boukhris, intitulée « Fiscalité dans le canton de Neuchâtel – pour une meilleure reconnaissance des communes et un dialogue accru entre Canton et communes ».
- 24.058 – Résolution urgente des groupes POP, socialiste et Les Vert-e-s, par Mme Lara Zender, intitulée « Non à la répercussion de la baisse du barème d'impôts sur les communes ».

Les objets précités prennent place à la suite de l'ordre du jour, à l'exception du **sous-amendement**, qui sera traité avec la motion 24.049, ainsi que des **deux résolutions munies du caractère d'urgence**, qui seront traitées en priorité.

Par ailleurs, l'**amendement POP** à la motion 24.049 ayant été modifié après l'envoi de l'ordre du jour, la nouvelle version a été déposée sur les pupitres.

Enfin, **la présidente** – en concertation avec le Bureau – informe qu'une interruption de séance aura lieu avant le traitement de la motion 24.049, afin de permettre à chacun-e de prendre connaissance de l'ensemble des objets déposés, dont le sous-amendement et l'amendement modifié.

## **Adoption du procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance du Conseil général du 24 septembre 2024**

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque particulière et ne faisant l'objet d'aucune opposition, il est considéré comme adopté.

## **Assermentation d'un nouveau membre suppléant du Conseil général**

La présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, procède à l'assermentation d'un nouveau membre suppléant du Conseil général, M. Stefano Giamboni (Les Vert-e-s), en remplacement de M. François Perret, élu conseiller général.

## **Election à la Commission de collaboration intercommunale La Chaux-de-Fonds – Le Locle**

M. François Perret (Les Vert-e-s) est proposé en remplacement de M. Jean-Emmanuel Lalive, démissionnaire.

Cette candidature n'étant pas combattue, et sans autre proposition, M. François Perret est élu tacitement.

## **24.057 – Résolution urgente de la Commission financière, intitulée « Fiscalité dans le canton de Neuchâtel – pour une meilleure reconnaissance des communes et un dialogue accru entre Canton et communes »**

Lors des travaux qu'elle mène actuellement dans le cadre de la préparation du budget communal 2025, la Commission financière de la Ville de La Chaux-de-Fonds s'est longuement interrogée sur le projet du Conseil d'Etat de soumettre prochainement au Grand Conseil un budget cantonal introduisant une baisse de 1 % de l'impôt sur les personnes physiques. Au-delà de la proposition en tant que telle, appréciée différemment selon les groupes politiques, la Commission financière tient à relever deux éléments jugés problématiques et insatisfaisants en l'état.

D'une part, la mesure proposée par le Conseil d'Etat a un impact direct sur les finances communales, estimé pour La Chaux-de-Fonds à environ CHF 650'000.- de baisse des revenus. La Commission financière considère que cette proposition, au vu des conséquences directes sur l'équilibre budgétaire de notre Commune, aurait dû faire, de la part du Canton, l'objet d'un dialogue concerté avec les communes, ce qui n'a pas été le cas. Nous appelons dès lors de nos vœux une plus grande considération des communes lorsque de telles propositions sont faites, et demandons qu'un dialogue constructif sur cet aspect puisse s'instaurer de manière durable entre le Canton et les communes, qui doivent nécessairement être informées et consultées.

D'autre part, si la baisse d'impôt devait être acceptée par le Grand Conseil, la communication de cette mesure devra inclure les communes, où s'observera aussi, de fait, une baisse d'impôt. La baisse concernera en effet aussi bien le Canton que les communes, et il est indispensable que l'effort consenti soit équitablement reconnu. En cas d'acceptation de cette mesure, nous demandons par conséquent que les communes soient associées à la communication qui en serait faite, en expliquant clairement l'impact de cette mesure sur les personnes qui résident sur le territoire communal.

La Commission financière reste convaincue que communes et Canton ont tout à gagner du renforcement d'un dialogue constructif, où les communes sont pleinement considérées en tant que partenaires des décisions cantonales qui ont des conséquences directes sur les finances communales et les citoyennes et citoyens qui y résident.

Etant donné que les deux **résolutions urgentes 24.057 et 24.058** portent sur la même thématique, la présidente, **Mme Béatrice Thiémarclémentz**, informe qu'elles feront l'objet d'un traitement commun.

La parole sera donc donnée préalablement à l'auteur-e de chaque résolution pour un développement, puis aux groupes – lesquels pourront s'exprimer sur les deux résolutions – et enfin au Conseil communal. Il sera finalement procédé à deux votes distincts.

Le caractère urgent des deux objets n'étant pas combattu par l'assemblée, la présidente invite l'auteur de la résolution 24.057 à la développer.

**M. Karim Boukhris**, président de la Commission financière :

- Tout d'abord, je ne suis pas l'auteur de cette résolution : c'est M. Michaël Vöggtli qui l'a rédigée, à la demande de la Commission financière, ceci avec célérité et qualité. Nous tenons à l'en remercier.

Lors de nos discussions dans le cadre de la Commission financière est apparu ce pourcent de baisse d'impôts prévu par le Canton de Neuchâtel, dont l'impact serait de CHF 650'000.-.

La Commission financière tenait à marquer, au travers de cette résolution, le fait que le dialogue ne nous est pas apparu tout à fait courtois, et que les communes étaient très peu écoutées. Le Canton, dans son droit, peut baisser les impôts. Il peut le faire, il en a la capacité, l'autorité. Mais il y a la manière.

Ce qui gêne un peu la Commission financière, c'est que ce pourcent d'impôts qui serait offert aux contribuables neuchâtelois est payé, pour partie par le Canton, et pour partie par les communes, à hauteur de 3/8 du montant escompté.

Dans la communication du Conseil d'Etat, on ne voit apparaître que le Canton faisant un cadeau de 1 % d'impôts à sa population, ne mentionnant pas les communes, lesquelles – je le répète – participent à 3/8 de cet effort.

C'est pourquoi nous tenons à cette résolution, pour que le Canton entende que, s'il souhaite faire des cadeaux avec l'argent des communes, celles-ci soient au moins associées correctement, et qu'elles soient au moins mentionnées quand on apprend à la population qu'elle pourra bénéficier d'une baisse de 1 % d'impôts, grâce – je le répète – à 3/8 pour les communes.

## **24.058 – Résolution urgente des groupes POP, socialiste et Les Vert-e-s intitulée « Non à la répercussion de la baisse du barème d'impôts sur les communes »**

Le Grand Conseil sera à nouveau appelé à se prononcer sur une baisse du barème d'impôts de 1 % dans le cadre de ses débats pour le budget 2025. Or, modifier le barème, qui est commun au Canton et aux communes, a pour conséquences effectives, une baisse de l'impôt cantonal de 1.25 % et de celui de notre commune de 0.75 %. Pour La Chaux-de-Fonds, cela correspond à la perte de près de CHF 650'000.-.

Les groupes POP, socialiste et plusieurs membres des Vert-e-s estiment qu'une telle pratique est une atteinte inacceptable à l'autonomie des communes et aura des conséquences non négligeables sur nos finances. Nous demandons donc instamment au Grand Conseil de renoncer à modifier le barème de l'impôt des personnes physiques (art. 40b de la LCdir) et recommandons au Grand Conseil de modifier le coefficient cantonal, pour autant qu'une telle baisse de recettes fiscales ne soit pas compensée par des reports de charges sur les communes.

Notre Ville, comme d'autres, voit ses finances traverser des années difficiles (inflation, situations géopolitiques, réformes économiques cantonales, etc.). Cette baisse du barème d'impôts constitue un poids supplémentaire dans nos budgets. Notre commune a travaillé depuis plusieurs années pour retrouver une dynamique positive malgré des mesures d'austérité délétères pour la Ville et ses collaborateurs. Une baisse supplémentaire de 1 % va grever les revenus de notre collectivité de près de CHF 650'000.-. Nous considérons cette baisse en totale négation des réalités économiques de certaines communes et des efforts réalisés pour essayer d'atteindre des équilibres financiers. Si le Canton considère ses propres finances comme suffisamment bonnes pour justifier une baisse d'impôts, il n'en va de loin pas de même pour notre commune qui souffre, depuis des années, d'une crise de ressources.

**Mme Lara Zender, POP :**

- Les groupes POP, socialiste et plusieurs membres des Vert-e-s ont souhaité déposer cette résolution urgente en prévision du vote du Grand Conseil début décembre sur le budget, et à la suite de résolutions semblables à Val-de-Ruz et à Milvignes.

Cette année encore, le Conseil d'Etat souhaite baisser les impôts. Nous nous opposons à ce que cette baisse se fasse sur les recettes communales : nos finances sont déficitaires depuis plusieurs années et nous traversons encore une période difficile. Le budget 2024 présentait un déficit de 9,8 millions de francs et nous attendons les chiffres pour celui de 2025, espérant une amélioration, sans toutefois nous faire d'illusion sur un équilibre, ou même un excédent.

Face à cette situation financière, nous avons infligé des mesures d'austérité pendant près de 4 ans à notre administration, ce qui ne s'est pas révélé sans douleur pour nos collaborateurs, ni sans conséquences pour le fonctionnement de notre Ville. Même si nous pouvons maintenant affirmer que notre Métropole a retrouvé une dynamique positive depuis quelques années, il est bien trop tôt – voire prétentieux – d'y voir une stabilité et une situation favorable à une baisse d'impôts.

Cette décision cantonale vient saper les efforts réalisés par les différentes communes neuchâteloises, et vient couper, pour La Chaux-de-Fonds, plus de CHF 650'000.- dans les recettes des personnes physiques. Ceci alors que notre situation est justement due à un problème de ressources.

Il s'agit, de la part du Canton, d'une négation de notre situation financière et des efforts que l'ensemble de nos services et de nos autorités réalisent. Est-ce cette image que le Canton veut donner à sa population : celle d'une autorité, là-bas, dans le brouillard, trop embourbée dans une purée de pois pour se rendre compte des réalités financières de ses communes ?

Nous sommes bien conscient-e-s que cette baisse aura un impact direct sur nos impôts et va permettre de détendre les bourses de la population dans une période économiquement difficile et marquée par l'inflation. Mais il ne faut pas perdre de vue l'impact que cette baisse aura aussi directement sur les communes : des recettes fiscales en moins signifient des impacts sur les prestations à la population. CHF 650'000.-, cela veut dire des ressources en moins pour la santé, pour l'éducation, pour le parascolaire, alors même que l'application de la LAE3 – avec l'ouverture d'un plus grand nombre de places – va demander des moyens conséquents. En définitive, des ressources en moins pour nous toutes et tous en tant que citoyens.

Ce que le Canton et la droite majoritaire dans son Parlement refusent de voir, c'est que notre commune a un problème de ressources, et que cette baisse vient directement impacter ces mêmes ressources, déjà insuffisantes à l'heure actuelle.

Nous dépendons déjà du Canton et de sa « générosité » – on en viendrait presque à en douter – sur les redistributions aux communes. Comment accepter une baisse d'impôts impactant les communes quand le Canton refuse de soutenir le MIH, pourtant reconnu comme patrimoine immatériel ? Quand les soutiens pour les élèves ukrainiens sont insuffisants et ne tiennent pas compte que plus de 50 % d'entre eux se trouvent dans notre ville ? Quand l'imposition des personnes morales défavorisent les villes, alors que c'est chez nous que la richesse est produite ?

Cette baisse du barème n'est donc pas une bonne nouvelle, mais plutôt un coup de pioche supplémentaire dans nos ressources et dans les efforts de la Ville et de ses collaborateurs pour trouver un équilibre.

Nous demandons donc, à travers cette résolution, que le Conseil communal prenne langue avec le Grand Conseil, afin que ce dernier ne touche pas au barème sur les personnes physiques, mais lui préfère une modification du coefficient cantonal, sans pour autant un report de charges sur les communes. Si le Canton considère ses propres finances comme suffisamment bonnes pour justifier une baisse d'impôts, il n'en va de loin pas de même pour notre commune et pour bien d'autres communes du canton.

**M. Cédric Haldimann, PLR :**

- Le groupe PLR n'a pas le même avis sur ces deux résolutions. Tout d'abord, concernant la résolution de la Commission financière : oui, nous la défendons et nous la voterons.

En effet, nous sommes sensibles au fait que le Conseil d'Etat, dans sa communication, doit rester attentif à prendre les communes avec lui lorsqu'il prend de telles décisions, des décisions qui ont un impact non seulement sur les finances cantonales, mais également sur les finances communales.

Nous sommes également sensibles au fait que, lorsqu'il prend de telles décisions, il doit prendre les communes avec lui dans les discussions et les négociations. Dans ce sens, c'est ce que résume parfaitement la résolution déposée par la Commission financière.

En revanche, concernant la résolution déposée par les groupes POP, socialiste et Les Vert-e-s, le PLR s'y opposera. Celle-ci est déjà un pendant des résolutions qui ont été déposées dans les communes de Val-de-Ruz et de Milvignes. A l'attention de ces deux communes : pour rappel, celles-ci ont des coefficients communaux de 63 et 66, aussi je les invite à augmenter peut-être leurs coefficients communaux si elles ont vraiment des problèmes de ressources. Même si ce n'est pas ce que leur souhaite.

Surtout, cette baisse d'impôts a été annoncée possiblement pour 2025 – pour reprendre les termes de notre conseiller communal, chef des finances – mais elle avait été annoncée il y a une année déjà par le Conseil d'Etat dans son rapport soumis au Grand Conseil en 2023. Les communes pouvaient se préparer à cette baisse d'impôts et pouvaient invectiver le Conseil d'Etat en septembre déjà, lorsque le budget du Conseil d'Etat est tombé.

D'autre part, je pense que c'est une baisse d'impôts attendue pour notre Canton. C'est une baisse d'impôts souhaitée pour notre Canton. C'est surtout pour son image. Il faut savoir que dans un *benchmarking*, c'est le

barème qui fait foi et non le coefficient. C'est pour cela que le Canton souhaite toucher à son barème. C'est également pour redorer un peu son image vis-à-vis de la fiscalité et de la compétitivité intercantonale.

Je reviendrai sur le barème et le coefficient, mais je veux d'abord revenir sur quelque chose qui a été dit précédemment : il ne s'agit pas du tout de ressources en moins. Pourquoi ? Parce que le Canton a décidé de prendre cette mesure en raison des recettes extraordinaires de la part des personnes morales. Et c'est grâce à de bonnes recettes au niveau des impôts des personnes morales et de la bonne santé financière du Canton qu'il décide cette baisse d'impôts. Il ne s'agit donc pas de pertes de ressources, puisque, de l'autre côté, de bonnes recettes balancent cet effort cantonal.

Je reviens donc sur ce qui est proposé dans cette résolution, c'est-à-dire de toucher au coefficient cantonal plutôt qu'au barème. Effectivement, toucher au coefficient cantonal n'entraînerait aucun impact sur les finances communales. Cependant – c'est un peu technique au niveau fiscal – il faut savoir que lorsque l'on touche au coefficient, on touche tant à l'impôt sur le revenu, qu'à l'impôt sur la fortune. En touchant au barème, on touche uniquement à l'impôt sur le revenu.

Ainsi, au lieu de l'impact voulu par le Canton pour tous ses concitoyens qui paient des impôts, qui contribuent à l'effort cantonal, beaucoup moins de concitoyens sont touchés si la même somme est partagée entre l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune.

Le PLR défend donc la position du Conseil d'Etat, et c'est pour cela qu'il refusera cette résolution. Il en refuse le fond. Par contre, sur la forme, on peut effectivement considérer qu'il y a eu quelques oublis de la part du Conseil d'Etat et, dans ce sens, nous soutiendrons la résolution de la Commission financière.

**M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC :**

- Le groupe UDC est en plein accord avec la résolution de la Commission financière et la soutiendra à l'unanimité. Quant à la résolution des groupes de gauche, à l'UDC, nous sommes plutôt favorables aux baisses d'impôts, et nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec ce qui a été dit. Aussi, nous ne soutiendrons pas la résolution des groupes de gauche.

**M. Grégory Rochat, Les Vert-e-s :**

- Concernant la résolution de la Commission financière, le groupe des Vert-e-s soutient unanimement ce projet, pour que le slogan « un canton, un espace » soit véritablement compris à l'avenir comme : un canton, un espace de dialogue et un espace de collaboration mutuelle, dans lequel les

autorités cantonales considèrent les communes comme de véritables partenaires.

Concernant la résolution de la gauche plurielle, le groupe des Vert-e-s l'a cosignée, partageant les préoccupations relatives à l'impact d'une telle baisse d'impôt sur les finances de notre commune, tout en regrettant la manière de procéder.

Entendons-nous bien : d'un point de vue tout à fait personnel, une baisse d'impôts est toujours la bienvenue. Toutefois, il est nécessaire de la prendre en compte sous ses différents aspects, et de ne pas uniquement la voir comme un progrès, voire un cadeau offert à la population.

En effet, quel est le gain réel pour l'ensemble de la population ? Comme nous parlons de pourcent sur la taxation définitive, cela signifie que la baisse d'impôts sera réellement intéressante pour les contribuables les plus riches et n'aura que peu d'effets positifs pour les classes moyennes ou les bas revenus.

Par contre, le manque à gagner pour notre Ville – dont les finances sont déjà compliquées – devrait être répercuté sur les prestations fournies à l'ensemble de la population, et pas uniquement à celles et ceux qui bénéficieront des plus grandes baisses d'impôts. En somme, ce qu'elle gagnerait d'une main, elle le perdrait de l'autre. Si nous comprenons la nécessaire *attractivité* d'un canton, d'un espace, nous sommes toujours convaincus que le taux d'imposition n'est de loin pas le seul levier.

Concernant la forme, nous trouvons la manière de procéder du Canton peu soucieuse de l'autonomie et des choix inhérents au développement de l'attractivité de notre ville. Nous constatons déjà des reports de charges importants sur les communes, et la décision de baisser le barème d'impôts ne fera qu'accentuer encore notre manque de recettes. Le Canton aurait donc tout intérêt à travailler conjointement avec les communes, afin d'identifier les répercussions d'une telle décision sur nos finances et son impact sur notre prochain budget. Nous avons la sensation d'être mis devant le fait accompli, mais nous tenons à réagir en appuyant cette résolution. Pour cette raison, le groupe des Vert-e-s soutiendra à l'unanimité cette résolution.

### **M. Laurent Duding, PS :**

- Beaucoup de choses ont déjà été dites, je ne reviens donc pas sur la résolution de la Commission financière, que le groupe socialiste acceptera unanimement.

Peut-être juste dire quelques mots sur la résolution des groupes POP, Les Vert-e-s et socialiste. Effectivement, dans notre compréhension, la communication faisait défaut. S'il y avait réellement – c'est ce que nous

avons cru comprendre – un rapport datant de l'année dernière, nous sommes dans un processus annuel, qui est le budget, et il n'y a pas eu, depuis lors, de communication du Canton par rapport à cette baisse de 1 % d'impôts.

Je crois qu'il est important de rappeler que notre posture est quand même toujours de se préoccuper de l'image. En plus, il s'agit d'une baisse temporaire : il faudra donc aussi, dans la durée, peut-être réfléchir à l'image que l'on donne, vu qu'il faudra ensuite assumer ce choix.

Comme cela a déjà été dit, toute baisse d'impôts – même minime – a des conséquences lourdes pour nos finances communales, et elle est un message positif uniquement pour les ménages qui ont un revenu confortable, ce qui va à l'encontre de nos valeurs.

**Mme Manon Freitag, Le Centre :**

- Je me prononcerai en faveur de la résolution de la Commission financière, mais en défaveur de la résolution de la gauche plurielle, pour les arguments qui ont déjà été développés. Je ne vais pas m'amuser à les évoquer encore une fois, je pense que nous avons tous envie de pouvoir poursuivre sur d'autres sujets.

**M. Gaëtan Bieler, POP :**

- Le groupe POP a bien pris connaissance de la résolution de la Commission financière. Le manque de communication et de dialogue dont fait preuve le Canton sur ce dossier est vraiment dommageable. Il met à mal la volonté d'unicité et de cohésion qui devrait prévaloir. Nous formons pourtant un tout appelé le *Canton de Neuchâtel*, notre Gouvernement semble parfois – ou trop souvent – l'oublier.

De plus, ne pas inclure les communes dans sa communication revient à nier les efforts consentis par ces dernières, afin d'absorber ces baisses de recettes, tout en maintenant leur fonctionnement à flot. En définitive, il reviendra au Canton d'être « le gentil » – qui pense au portemonnaie de sa population – et aux communes d'être « les vilaines », qui cherchent à essorer, telles des éponges, les finances de nos concitoyen-ne-s. Le groupe POP acceptera donc, dans sa majorité, cette résolution.

**Mme Brigitte Leitenberg, PVL :**

- Les Vert'libéraux n'étant pas présents à la Commission financière, ils n'ont pas pu discuter de cette résolution, ni de ses termes, mais ils la soutiendront au vu de sa teneur et des explications qui ont été données.

Concernant la résolution des groupes POP, socialiste et Les Vert-e-s, nous nous abstenons, même si nous pensons tout de même que la communication et les dialogues entre communes et Canton doivent s'améliorer.

**M. Jean-Daniel Jeanneret**, conseiller communal, chef du Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI) :

- Le Conseil communal approuvera les deux résolutions, avec cependant un enthousiasme plus mitigé pour celle émanant des groupes de gauche. En effet, il y a deux éléments saillants qu'il convient de relever.

Premièrement, cette nécessité que les deux niveaux institutionnels – soit l'Etat et les communes – dialoguent, échangent, négocient le cas échéant, pour toutes les décisions qui, potentiellement, les concernent directement ou indirectement.

En cela, l'Association des communes neuchâteloises, respectivement les conférences des directeurs communaux ad hoc, suivant les sujets – il y a quand même 11 CDC thématiques – sont les interlocuteurs privilégiés pour être le relais des communes auprès du Conseil d'Etat, mais aussi auprès du Grand Conseil, via ses commissions.

Depuis le début de cette législature cantonale – qui a vu l'exclusion des membres des exécutifs communaux – un nouveau *modus vivendi* commence à se faire jour et nous ne pouvons que nous en réjouir. Cependant, force est de constater qu'il y a aussi des ratés qu'il convient de corriger : c'est le cas qui nous occupe. D'ailleurs, la première résolution va dans ce sens. Mais nous aimerions rassurer votre Autorité : globalement, le dialogue entre notre Exécutif et le Conseil d'Etat – que ce soit directement ou par l'intermédiaire des CDC – est régulier, franc et constructif, ce qui n'a pas toujours été le cas. Les relations entre les commissions du Grand Conseil et les représentants des communes doivent, par contre, encore être raffermies, institutionnalisées, et devenir une évidence. La résolution de la Commission financière va dans ce sens.

Deuxièmement, concernant plus directement la décision prise en décembre 2023 par le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, de réduire de 1 % le barème fiscal cantonal – et, *de facto*, d'affecter d'autant les recettes des communes – en ce qui concerne les personnes physiques, pour les exercices 2024 et 2025, elle n'a fait l'objet ni d'information préalable, ni de discussions, moins encore de négociations, mais bien d'une mise devant le fait accompli.

La proposition de mettre en œuvre une seconde réduction de 1 % pour l'exercice 2025 n'a pas fait l'objet de plus de concertation avec les

communes. Ceci nous semble particulièrement regrettable. D'une part, parce que cela affecte directement l'autonomie communale – dont vous êtes toutes et tous les garants – et, d'autre part, parce que si le budget du Canton s'annonce bénéficiaire, je peux déjà vous annoncer que celui de notre Ville sera malheureusement déficitaire.

Or, chaque pourcent de réduction du barème cantonal affecte nos rentrées fiscales de plus de CHF 650'000.- – soit, potentiellement, de plus de 1,3 million de francs si le Grand Conseil décide d'une seconde baisse. Nous pouvons comprendre l'intérêt qu'une baisse d'impôt peut avoir sur l'attractivité du canton et, respectivement, des communes, et nous aurions rêvé de pouvoir crier haut et fort que les impôts à La Chaux-de-Fonds allaient baisser. L'Etat s'est cependant arrogé ce privilège.

Si, pour le Canton, les perspectives semblent prometteuses, il nous semble hasardeux d'en faire de même pour les communes, en regard, notamment, de l'instabilité économique. L'horlogerie semble être au creux de la vague, mais l'annonce aujourd'hui, à notre totale stupéfaction, de la fermeture probable, et très regrettable, de l'entreprise Faulhaber vient nous rappeler notre dépendance à des dynamiques économiques qui nous échappent complètement.

Dans ce sens, nous devons rester prudents dans un contexte géopolitique très instable, et cette baisse supplémentaire du barème ne viendrait que fragiliser le budget 2025 qui vous sera soumis prochainement. Aussi, le Conseil communal acceptera également la seconde résolution, tout en affirmant garder sa confiance dans la sagesse du Grand Conseil.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Béatrice Thiémar-Clémentz, soumet au vote les deux résolutions :**

La **résolution 24.057** de la Commission financière, intitulée « Fiscalité dans le canton de Neuchâtel – pour une meilleure reconnaissance des communes et un dialogue accru entre Canton et communes » est **acceptée à l'unanimité**.

La **résolution 24.058** des groupes POP, socialiste et Les Vert-e-s intitulée « Non à la répercussion de la baisse du barème d'impôts sur les communes » est **acceptée par 24 voix contre 15 et 1 abstention**.

## 24.045 – Interpellation du groupe socialiste intitulée « Centre d'orthophonie »

**Le Conseil communal peut-il nous éclairer sur le devenir des locaux Serre 14 et le projet de déménagement du centre d'orthophonie en ces lieux ?**

Développement :

Les locaux de Serre 14, actuellement occupés par le Planning familial, le centre de santé sexuelle et les bureaux du service communal de santé, ont longtemps abrité un cabinet dentaire. Suite au départ du dernier dentiste en 2022-2023, ces espaces sont restés vacants.

Par ailleurs, le centre d'orthophonie, qui souffre de l'exiguïté de ses locaux actuels, de leur manque d'accessibilité et de leur inadéquation architecturale, se trouve en difficulté pour répondre aux besoins spécifiques des enfants et des familles qu'il accueille.

Face à cette situation, une réflexion s'impose quant à l'avenir de ces locaux vacants. Serait-il opportun d'y regrouper plusieurs services de santé, y compris le centre d'orthophonie, pour optimiser les infrastructures et mieux répondre aux besoins des jeunes générations ? Dans un contexte où les investissements dans les infrastructures sont importants, envisage-t-on de mettre ces locaux à disposition de professionnels de santé œuvrant au service de la communauté ? Si cela n'est pas prévu, quelles autres solutions sont-elles à l'étude ? Et dans quel délai ?

Ce réaménagement permettrait de centraliser les services de santé, tout en améliorant l'accessibilité et la qualité des soins prodigués.

Anne Bramaud du Boucheron

**Mme Anne Bramaud du Boucheron, PS :**

- Malgré une rénovation initiale datant de 1988, le centre d'orthophonie offre aujourd'hui un environnement chaleureux, grâce à un aménagement et une décoration soignés. Depuis lors, les rénovations se sont faites rares, limitées au changement de fenêtres, de tapis, et à quelques retouches de peinture.

Initialement destiné majoritairement aux enfants de 7 à 13 ans, le service accueille désormais une population élargie, dont les besoins ont beaucoup évolué, notamment avec l'augmentation des jeunes enfants, des cas de troubles du spectre de l'autisme qui ont doublé cette année, et une prise en charge allant désormais de 6 mois à 20 ans.

Des problèmes récurrents d'inadéquation des locaux en termes d'accessibilité et d'accueil sont régulièrement signalés : en 2012 déjà, à travers un rapport défavorable de santé et sécurité au travail, en 2020-2022, des remontées d'informations concernant des manques d'aménagement adapté ont été signalées et ont fait l'objet d'évocation dans les budgets.

Les espaces ne sont pas pensés pour accueillir toutes les catégories de bénéficiaires et leurs familles : absence de zone d'échange et de salle d'attente, aucun accès pour les personnes à mobilité réduite – si des parents ont des pathologies limitantes ou si des enfants sont occasionnellement plâtrés – et les WC et les vestiaires sont inadaptés. Des locaux partagés manquent également de fonctionnalité pour les traitements et nécessitent l'ingéniosité des professionnels pour être utilisés de manière optimale.

Pour le personnel, les contraintes sont tout aussi présentes : absence de salle de réunion adéquate – malgré un colloque hebdomadaire – absence de lieu de repas, avec une cuisine utilisée à triple emploi – bricolage, ludothèque, cuisine – secrétariat manquant de visibilité pour les usagers, espaces d'archivage avec des dossiers entreposés même dans les toilettes, absence d'espace de calme pour un travail concentré, avec un espace encombré de matériel divers et varié.

Voilà le centre d'orthophonie tel qu'il est aujourd'hui. Face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires, il devient urgent d'investir dans des aménagements qui permettent des conditions de prise en charge motivantes : tant pour les professionnels, qui pourront rester engagés, que pour les parents, qui seront davantage impliqués dans le traitement de leurs enfants, ainsi que pour les enfants eux-mêmes, dont les progrès feront d'eux les ambassadeurs de la ville et des citoyens de demain.

**M. Thierry Brechbühler**, président du Conseil communal, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Je vous remercie de votre interpellation, qui soulève des questions essentielles sur l'affectation des locaux de Serre 14 et sur les besoins actuels du centre d'orthophonie.

Le Conseil communal est en effet attentif aux conditions d'accueil des services de santé, et nous reconnaissons toute l'importance d'offrir aux enfants et familles un cadre adapté pour les prestations d'orthophonie, ainsi que pour d'autres services de santé, puisque c'est de cela dont nous parlons ce soir.

Le bâtiment de la rue de la Serre 14 est actuellement occupé par plusieurs services communaux : le rez-de-chaussée abrite notamment l'administration de l'école, ainsi que le Planning familial, qui est une composante du Service de santé et promotion de la santé.

Par ailleurs, ledit service occupe également une surface importante du premier étage. Jusqu'en mars dernier, ces locaux étaient partagés avec un cabinet dentaire qui occupait une portion substantielle du premier étage, et qui est aujourd'hui libérée.

Le centre d'orthophonie, quant à lui, est situé dans un bâtiment de la rue Jardinière, propriété de la Ville. Ces locaux ne répondent plus entièrement aux besoins actuels du centre, tant en termes d'espace que d'accessibilité, ce qui affecte naturellement la qualité des prestations produites.

L'arrivée du nouveau chef de service a permis de relancer une réflexion approfondie sur le développement de l'offre médicale et la localisation des centres du SSPS. Dans ce cadre-là, diverses options sont à l'étude actuellement pour déterminer la stratégie immobilière qui est souhaitée et qui doit être adoptée pour les sites de Serre 14 et de la rue Jardinière.

L'option de déménager le centre d'orthophonie dans les locaux de Serre 14 est une solution qui pourrait être envisagée, ce qui permettrait naturellement de créer là autour un pôle central pour le service de santé, avec une meilleure accessibilité et un espace plus adapté pour répondre aux exigences du service.

Un déménagement nécessiterait toutefois de nombreux travaux de rénovation et d'adaptation des locaux pour qu'ils répondent pleinement aux besoins spécifiques de ses utilisateurs et utilisatrices, et pour permettre d'assurer un cadre de soins conforme aux exigences.

Si cette solution venait à être retenue, elle soulèverait également la question de l'avenir des locaux actuels de la rue Jardinière. Une rénovation de ce bâtiment est aussi une piste en cours de discussion dans le but de réévaluer son potentiel pour d'autres usages ou d'autres services.

Nous souhaitons également, dans cette analyse, explorer l'idée d'ouvrir certains espaces à des professionnels de la santé, en cohérence avec notre mission de santé publique et les besoins de la population.

En conclusion, nous souhaitons vous assurer que notre réflexion se veut pragmatique et orientée vers l'optimisation des infrastructures au service de la population, tout en prenant également en considération les réalités financières.

La décision finale sur l'utilisation des locaux que j'ai cités précédemment sera guidée par une vision à long terme – notamment en termes de besoins de santé publique – et par une stratégie immobilière cohérente.

Nous sommes convaincus que cette approche contribuera à améliorer l'accessibilité et la qualité des services, tout en renforçant notre engagement envers une offre en soins intégrée et adaptée à l'évolution des besoins des habitant-e-s.

La présidente, **Mme Béatrice Thiémarc-Clémentz**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

**Mme Anne Bramaud du Boucheron, PS :**

- Je remercie le Conseil communal pour son soutien à cette préoccupation. Reste la question des délais qui n'a pas été évoquée.

## 24.047 – Interpellation du groupe PLR intitulée « Quid de l'utilisation du domaine public lors de manifestations culturelles ou sportives »

Le conflit relaté régulièrement dans la presse entre une commerçante de la commune et le HCC La Chaux-de-Fonds ne semble pas s'améliorer et paraît même insoluble. En question, l'occupation du domaine public devant la patinoire lors des matchs de Swiss League à domicile.

Le groupe LR se pose la question des règles établies par la commune lorsqu'une manifestation culturelle ou sportive est organisée sur le domaine public. Ces dernières ne semblent pas suffisamment explicites et exemptes d'ambiguïtés pour éviter des conflits entre commerçants et organisateurs qui, dans la situation actuelle, vont jusqu'au dépôt régulier de plaintes, d'appels à la police et peut-être plus si la situation ne se règle pas rapidement.

Le Conseil communal peut-il nous informer sur les règles d'utilisation du domaine public en vigueur lors d'organisation de telles manifestations ?

Le Conseil communal peut-il nous informer si la modification / précision de ces règles pourrait, à l'avenir, limiter ce type de situation ?

Sarah Curty

**Mme Sarah Curty, PLR :**

- Nulle idée ici de prendre position dans le conflit qui oppose une commerçante de la ville et le HCC, cela serait absolument inapproprié et inutile.

Le but de cette interpellation est bien de se préoccuper de la réglementation de notre ville entourant l'utilisation du domaine public lors de manifestations publiques, qu'elles soient culturelles ou sportives.

Cette réglementation est-elle bien exempte d'ambiguïté, ou laisse-t-elle une part d'interprétation possible qui pourrait créer des conflits similaires à ceux auxquels nous faisons face actuellement ?

Nous avons bien compris que l'exploitation du domaine public devant la patinoire durant les matchs de Swiss League est apparemment une exception en Suisse. La question que nous nous posons va plus loin, et elle est la suivante : que se passerait-il si cette situation se produisait lors d'autres manifestations organisées en ville ? Un biais du règlement communal permettrait-il à « n'importe qui » de venir s'installer sur le domaine public ? Ou alors à un forain de ne pas respecter les règles établies par les organisateurs durant la Plage des Six Pompes ou la Braderie, par exemple, ou durant *Capitale culturelle* ?

Cette situation – relatée dans *Le Matin*, notamment – n’apporte aucune image positive, que ce soit pour la ville, la commerçante ou le HCC.

Pouvons-nous, au niveau de la réglementation communale, intervenir pour éviter que cette situation se reproduise, que ce soit devant la patinoire ou ailleurs ? Finalement, quelle est la part de responsabilité de la Ville dans toute cette histoire ? Je remercie le Conseil communal pour ses explications.

**M. Thierry Brechbühler**, président du Conseil communal, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- La mise en application des dispositions légales qui réglementent l’organisation des manifestations publiques sur notre territoire est quelque peu complexe, et les procédures applicables ne sont pas toujours simples à comprendre, en particulier pour les organisateurs.

Toutefois, sans entrer dans une analyse trop détaillée ce soir, en résumé, il existe actuellement trois types de procédures. La première concerne les manifestations à caractère sportif ayant lieu sur la voie publique, telles que le BCN Tour ou le Tour de Romandie, notamment. Ce sont des manifestations autorisées par les autorités cantonales, et la Ville donne un préavis.

Il en va de même pour les manifestations non sportives, avec restauration, sonorisation, danse ou jeux publics, telles que des marchés de Noël, des foires, des festivals ou une braderie, par exemple. Là aussi, la Ville émet un préavis, et la décision incombe à l’autorité cantonale.

Enfin, troisième type de manifestation, il ne s’agit pas véritablement d’une manifestation en tant que telle : il s’agit de la simple occupation du domaine public, qui, elle, n’est pas considérée, au sens légal du terme, comme une manifestation publique. Pour ce type d’occupation, les autorités communales rendent une décision.

Si ces procédures apparaissent généralement complexes aux yeux des organisateurs et organisatrices de manifestations, elles répondent à une répartition des tâches objectives entre les services communaux et cantonaux qui les appliquent, la sphère de compétence respective étant clairement établie.

Les règles d’utilisation du domaine public pour chacune de ces procédures sont explicitement notifiées dans les décisions et préavis rendus. Elles peuvent, par exemple, contenir des réserves quant à l’aménagement des infrastructures, à la gestion des déchets, intégrer des mesures en matière de circulation routière, de sécurité des accès ou concernant la responsabilité des organisateurs. Dès lors, elles sont très claires et explicites.

L'occupation du domaine public durant les matchs de Swiss League du HCC entre ainsi dans une occupation ordinaire du domaine public, arrêtée par la Ville.

En outre, l'autorité communale émet, pour chaque saison, une décision d'utilisation du domaine public, en l'occurrence pour une portion de la rue de la Reuse. Cette décision est le fruit d'un travail de collaboration et de coordination entre le HCC, la Sécurité publique, la police neuchâteloise et le Service des sports, qui se concertent chaque année pour adapter le dispositif et les conditions particulières à respecter pour la mise à disposition de ces espaces.

Sur le plan légal, la gestion du domaine public appartient exclusivement à la Ville, qui est seule autorisée à prendre toutes les dispositions nécessaires pour gérer cet espace. Ceci naturellement dans le respect des principes généraux du droit administratif, tels que l'intérêt public, la proportionnalité et l'égalité de traitement.

Ainsi, s'agissant de la portion du domaine public visée par l'autorisation d'usage accru octroyé au HCC, c'est à ce dernier qu'il appartient de l'administrer dans le respect des clauses de l'autorisation accordée. Il en va de même pour la Braderie, par exemple, qui a la charge d'administrer la gestion des stands à l'intérieur du périmètre concédé par l'autorisation délivrée.

En conclusion, durant l'année 2023, la Sécurité publique a traité près de 350 événements qui ont fait l'objet de décisions régissant une utilisation particulière du domaine public. Si certains de ces événements ont fait l'objet d'un consensus avec les organisateurs pour reconsidérer un aspect problématique, la majorité des manifestations – qu'elles soient culturelles ou sportives, notamment – se sont déroulées dans d'excellentes conditions, et ont ainsi été le reflet d'une clarté dans les règles d'utilisation du domaine public définies par les services.

La présidente, **Mme Béatrice Thiémond-Clémentz**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

**Mme Sarah Curty**, PLR :

- Je remercie le Conseil communal. Je ne sais pas si je suis satisfaite ou pas... [Ndlr : rires de l'assemblée] J'avoue que je vais méditer sur la question. Je ne sais pas si j'ai bien compris tout ce qui a été dit. En fait, je crois que l'on reste dans un flou, et je regrette qu'il y ait toujours ce flou. Je remercie néanmoins pour la réponse, et je vais quand même réfléchir pour savoir s'il faut que l'on fasse quelque chose ou non.

Comme annoncé en introduction, la présidente, **Mme Béatrice Thiémond-Clémentz**, accorde une suspension de séance pour permettre aux groupes de prendre connaissance du sous-amendement et de l'amendement modifié relatifs à la motion 24.049, et au Bureau de se concerter.

**SUSPENSION DE SÉANCE DE 10 MINUTES.**

## 24.049 – Motion du Bureau du Conseil général intitulée « Réflexion sur les commissions »

Lors de la précédente législature, parallèlement aux réflexions menées sur le secret de commission qui ont abouti au toilettage du règlement général récemment accepté, les chef-fe-s de groupe ont fait part au Bureau de plusieurs questions sur le fonctionnement du Conseil général, dont certaines concernant les commissions, en demandant au Bureau s'il les partageait et en le priant de les étudier :

- Les commissions devraient-elles être moins nombreuses ? Devraient-elles se réunir plus souvent ? Ou, à l'inverse, moins souvent ? Ou permettre aux élus des groupes de prendre connaissance du ou des rapports traités en commission en même temps que leurs commissaires, et de permettre ainsi une discussion préalable au sein des groupes, ceci avant la date de la séance de commission ?

Le Bureau partage les questions soulevées par les chef-fe-s de groupes et invite le Conseil communal à les étudier et à renseigner le Conseil général au travers d'un rapport traitant notamment aussi des questions suivantes :

- A quel rythme chacune des commissions se réunissent-elles ?
- Remplissent-elles toujours les buts pour lesquelles elles ont été créées ?
- Quel est le taux de participation des commissaires à ces séances ?
- Comment les commissions s'organisent-elles dans d'autres collectivités publiques comparables, quelles sont les bonnes pratiques dont il est possible de s'inspirer ?
- Quelles pistes peuvent-elles être envisagées pour optimiser le fonctionnement des commissions ?
- Comment peut-on renforcer le rôle des commissions, notamment dans l'élaboration des projets majeurs de la Ville, afin d'éviter de les cantonner au rôle de caisse d'enregistrement des rapports du Conseil communal ?
- La présidence de certaines commissions nécessite-t-elle d'être revue, notamment en envisageant de la confier à des membres du Conseil général ? Quels sont les avantages et les inconvénients d'une présidence par les conseillers communaux *versus* par les conseillers généraux, dans une vision démocratique de l'institution ?

Le Bureau du Conseil général invite le Conseil communal à mener cette réflexion en concertation avec lui, notamment pour l'élaboration de propositions concrètes d'adaptations.

### Développement :

Notre Ville compte 35 commissions, indépendamment de s'il s'agit de commissions du Conseil communal ou du Conseil général et de leur type (consultative, de gestion, induites par une loi cantonale, etc.).

Pour le Bureau, les commissions représentent des organes institutionnels importants, mais plusieurs problématiques ont été mises au jour lors de la précédente législature, dont leur nombre et leur rôle parfois insuffisamment participatif dans le

cadre des projets du Conseil communal. Ajoutons que ces commissions nécessitent des ressources, tant du côté des partis politiques que du Conseil communal et de l'administration.

En début d'une nouvelle législature, il semble que le moment soit opportun pour initier une réflexion de fond sur le rôle et le fonctionnement des commissions.

Frédéric Vaucher

**Mme Béatrice Thiémond-Clémentz**, présidente :

- Nous sommes en présence de **deux amendements** et d'un **sous-amendement**.

Le premier amendement a été déposé par les groupes Le Centre et PVL le 27 octobre, et fait l'objet d'un sous-amendement du groupe POP.

Le second amendement a été déposé par le groupe POP le 28 octobre. Pour rappel, il a été modifié après l'envoi de l'ordre du jour. La version modifiée a été imprimée et déposée sur vos pupitres.

Pour le traitement de cette motion, nous allons tout d'abord donner la parole à l'auteur de la motion, puis aux autrices des amendements et sous-amendement, puis au Conseil communal, et enfin aux groupes, lesquels pourront s'exprimer sur les amendements, le sous-amendement et la motion.

Nous procéderons ensuite au vote, en commençant par le premier amendement qui sera opposé au sous-amendement, puis au deuxième amendement, et enfin à la motion.

**M. Frédéric Vaucher**, PLR :

- J'ai compris qu'un sous-amendement est opposé à un amendement. A mon avis, ce n'est pas tout à fait juste : nous devrions nous prononcer sur le sous-amendement, à savoir si nous acceptons ou non que l'amendement soit sous-amendé. Je suis surpris, car c'était la façon de faire jusqu'ici et il semble maintenant que cela change...

**M. Karim Boukhris**, POP :

- Pour éclaircissement et d'après ma compréhension, comme cela se pratique assez régulièrement lorsque deux amendements touchent à une motion : ces deux amendements demandent l'adjonction de réflexions supplémentaires pour le Conseil communal, ils ne sont donc pas en opposition ou en contradiction l'un avec l'autre. Les deux amendements peuvent donc être acceptés et intégrés à la motion.

Quant au sous-amendement, il est, en quelque sorte, opposé à l'amendement, puisque nous aurons le choix entre l'amendement ou l'amendement sous-amendé.

**M. Frédéric Vaucher**, porte-parole du Bureau :

- Cette motion fait suite à tout un travail que le dernier Bureau a réalisé lors de la dernière législature, et qui a été finalisé par le Bureau de cette nouvelle législature. Un point de règlement a d'ailleurs déjà été voté par vous-mêmes en septembre, faisant suite à ce travail.

Cette réflexion a été initiée par les chef-fe-s de groupe, qui avaient demandé que les commissions soient remaniées, ou du moins que l'on s'intéresse au nombre de commissions qui est de l'ordre de 35. Je n'ai pas recompté pour savoir s'il y en avait 34 ou 36 actuellement, mais il y a beaucoup de commissions au sein de nos autorités. Pour certains, cela devient un petit peu trop, ou alors elles ne se réunissent pas assez, c'est selon. Nous voulions trouver des synergies, et c'est ce qui a conduit à cette demande formulée à l'attention du Conseil communal. Cette motion est donc déposée par le Bureau, mais elle provient, à la base, d'une demande des chef-fe-s de groupe de la précédente législature, et le Bureau actuel l'a finalisée.

---

**Amendement « Pour une réelle représentation en commissions de tous les partis siégeant au Conseil général » des groupes Le Centre et PVL**

Il est également requis du Conseil communal d'étudier la possibilité, notamment par des adaptations législatives, d'une représentation plus équitable de tous les partis représentés au Conseil général au sein des commissions, afin de mieux refléter la diversité des opinions.

Manon Freitag

**Mme Manon Freitag**, Le Centre :

- Au début de cette législature, les chef-fe-s de groupe des Vert'libéraux et du Centre ont demandé à la Chancellerie d'être intégrés dans certaines commissions, comme cela avait été le cas lors de la législature 2020-2024.

La présence au sein de ces commissions permettait, en effet, de discuter directement des rapports, d'interroger les responsables du projet plutôt que de reporter les questions au Conseil général. Ces échanges entre commissaires ont également favorisé des relations constructives entre les groupes et ont facilité la recherche de consensus.

Malheureusement, notre demande a été refusée par le Bureau. Que cela soit dû à un formalisme excessif ou à d'autres raisons, ce refus n'apporte rien de positif au dialogue, ni à la construction de projets pour notre ville, ce que nous regrettons profondément. Dans un contexte où l'inclusion est souvent mise en avant, cette exclusion semble regrettable et limite les échanges.

Je le répète : lors de la précédente législature, la possibilité de poser des questions et d'apporter des perspectives nouvelles avait démontré son utilité : elle contribuait à un débat plus ouvert en séances de commissions, plus court en séances du Conseil général, et l'on gagnait en efficacité lors des prises de position.

Ainsi, dans le cadre de cette motion, nous demandons que la discussion soit également ouverte sur la présence de tous les partis représentés au Conseil général.

Je me permets une petite ligne par rapport au sous-amendement du POP, qui – vous ne le prendrez pas mal – enfonce une porte ouverte : nous ne demandons pas le droit de vote. Aussi, nous ne nous opposerons pas au sous-amendement POP par rapport au droit de vote.

---

### **Sous-amendement du groupe POP à l'amendement des groupes Le Centre et PVL**

Il est également requis du Conseil communal d'étudier la possibilité, notamment par des adaptations législatives, d'une représentation plus équitable de tous les partis représentés au Conseil général au sein des commissions, **mais sans possibilité de vote si le parti n'a pas le minimum demandé pour siéger dans une commission (selon la répartition proportionnelle en vigueur pour l'élaboration des commissions)**, afin de mieux refléter la diversité des opinions.

Lara Zender

**Mme Lara Zender, POP :**

- Nous reconnaissons à tous les partis le droit d'être entendus et de pouvoir participer au fonctionnement de nos institutions.

Toutefois, la clé de répartition des commissions se base sur une répartition proportionnelle des sièges par rapport au Conseil général.

De ce fait, inclure les partis n'ayant pas le nombre de sièges pour être représentés dans les commissions et leur attribuer le droit de vote – selon la vision la plus large possible dont nous avons compris l'amendement – revient à redistribuer la répartition des sièges, et surtout leur nombre, afin de

respecter la proportionnelle. Cela nous semble aller à l'encontre de la volonté de cette motion, qui ne souhaite pas surcharger les commissaires.

Nous proposons donc d'amender l'amendement des Vert'libéraux et du Centre, afin d'insister sur la question de la proportionnelle, et d'inscrire explicitement l'impossibilité de vote. Par contre, nous encourageons le Conseil communal à réfléchir à une meilleure représentation des élus dans ces commissions, en s'inspirant, par exemple, de ce qui est en vigueur au Grand Conseil.

**M. Thierry Brechbühler**, président du Conseil communal :

- Le Conseil communal partage la nécessité d'engager une réflexion globale sur les commissions au sein de notre Ville. Il s'agit d'organes essentiels de notre fonctionnement institutionnel, en particulier dans le cadre des interactions entre le Législatif et l'Exécutif. Nous remercions le Bureau de thématiser cette question et acceptons ainsi la motion.

Pour le Conseil communal, il est important que les commissions soient des lieux permettant des échanges constructifs qui consolident les projets et renforcent les liens entre les principaux acteurs concernés par une thématique.

Pourtant, leur organisation et leur fonctionnement actuels génèrent une certaine lourdeur, comme en témoigne leur nombre, soit 35. Comme indiqué dans la motion, elles ne fonctionnent visiblement pas à la satisfaction de l'ensemble des groupes politiques.

L'enjeu de cette réflexion sera de tenir compte des multiples intérêts et particularités de l'ensemble des acteurs concernés. Il s'agira, notamment, de veiller à ne pas ralentir ou alourdir les processus institutionnels, par exemple pour la soumission de rapports de la part du Conseil communal au Conseil général, ni de générer des contraintes supplémentaires pour les commissaires, le Conseil communal ou l'administration. Au contraire, l'objectif sera de gagner en efficience dans les processus, tout en consolidant le rôle des commissions, notamment celui d'espace d'échanges et d'interactions entre Législatif et Exécutif.

Le système général des commissions doit permettre une certaine stabilité dans la durée, dans un souci de solidité des institutions, tout en prévoyant une certaine flexibilité qui lui permet de s'adapter aux enjeux d'actualité et au contexte politique qui évolue constamment.

Ainsi, si la motion est acceptée, le Conseil communal entend entreprendre un travail de fond dans la réflexion, signifiant alors que l'ensemble des thématiques qui sont évoquées ce soir seront prises en considération. Il ne

prendra ainsi pas position sur les amendements, considérant qu'ils font partie de la réflexion globale et de la demande d'étude.

---

**Amendement « Question supplémentaire concernant les réflexions sur le fonctionnement des commissions » du groupe POP (*version modifiée transmise après l'envoi de l'ordre du jour*)**

La motion du Bureau « Réflexion sur les commissions » (24.049) aborde plusieurs questions très pertinentes sur l'état actuel de nos commissions. Néanmoins, le groupe POP souhaiterait ajouter les éléments de réflexion suivants à la motion du Bureau :

- ~~— Est-il possible de réfléchir au nombre de commissions et à de potentielles synergies ou fusions pour des commissions ayant des thématiques similaires ? Cela permettrait d'élargir les réflexions possibles dans certaines commissions, de renforcer la participation des membres, ainsi que de réduire la charge de travail pour certains commissaires siégeant dans un certain nombre de commissions.~~
- Pouvons-nous améliorer la transparence des sujets traités en commission, par exemple en allégeant l'application du secret de fonction dans certaines commissions ou sur certains thèmes, afin d'avoir un feedback plus global des partis avant que les rapports passent au Conseil général, et ainsi avoir des débats plus informés et plus approfondis ?
- ~~— Comment pouvons-nous encourager davantage une participation plus active des membres des commissions ? A ce sujet, nous pensons qu'une piste de réflexion pourrait être d'avoir des questions et modifications fondamentales discutées en commission plutôt qu'abordées seulement au Conseil général. Il serait également possible, par exemple, d'adopter un mode de fonctionnement comparable au Grand Conseil (un rapport de minorité permettrait aux commissaires de s'impliquer davantage).~~

Sabrina Vollers

**Mme Sabrina Vollers, POP :**

- Nous saluons la proposition d'une réflexion globale sur l'état actuel de nos commissions. Pour nous, compte tenu du nombre de commissions, il est évident qu'il est nécessaire d'en réformer le fonctionnement, afin qu'il soit le plus efficace et utile possible. C'est pourquoi nous avons déposé un amendement pour ajouter quelques thèmes supplémentaires à examiner. Toutefois, après avoir discuté avec d'autres membres du Conseil général, nous considérons que certains sont implicites dans la motion existante.

Nous souhaitons souligner que toute mesure visant à encourager une participation plus active au sein de nos commissions devrait être envisagée,

notamment une réduction de leur nombre et un fonctionnement plus dynamique et participatif.

C'est pourquoi nous avons modifié notre amendement pour conserver le point que nous considérons comme le plus important à ajouter à cette réflexion du Conseil communal : comment améliorer la transparence de nos commissions, afin de favoriser une démocratie plus participative et représentative, un principe que le Conseil communal dit avoir à cœur.

**Mme Brigitte Leitenberg, PVL :**

- Les Vert'libéraux ont lu avec attention la motion 24.049 du Bureau. Juste pour une petite précision du rapporteur du Bureau, puisque les chef-fe-s de groupe des petits partis n'ont pas été abordés dans cette réflexion : ainsi, lorsque l'on parle des chef-fe-s de groupe, parle-t-on de tous les chef-fe-s de groupe ou seulement d'une partie des chef-fe-s de groupe ?

Cela dit, en effet, une révision s'impose au niveau des réglementations alambiquées des commissions de la Ville, de leur fonctionnement et leur présidence. Il nous importe également qu'une réelle représentation démocratique des partis élus puisse être analysée.

Les Vert'libéraux s'étonnent que cette motion ne fasse aucune référence à la demande qui a été formulée auprès du Bureau en début de législature, demande qui avait été acceptée par bon sens ou esprit d'ouverture par la législature précédente.

Cette demande était d'assister en tant qu'auditeurs aux séances de commissions, sans droit de vote, mais en participant aux réflexions et en questionnant tant le Conseil communal que les services sur les dossiers en cours de notre commune. Ceci dans un but d'amener une vision centriste vert'libérale, évidemment, mais aussi pour élargir les champs de questionnement et pour optimiser les séances plénières du Conseil général. D'autant plus que les échanges lors des commissions et entre commissaires permettent de bâtir une relation positive, de travailler à des consensus et de faire avancer les projets.

Par excès de zèle ou de formalisme, le Bureau actuel a refusé notre demande et nous le regrettons fortement. Le fait de vouloir museler une vision étrique les débats et n'apporte rien de positif à l'échange, ni à la construction de projets pour notre ville.

Il nous semble évident qu'au moins un membre de chaque parti siégeant au Conseil général – donc élu démocratiquement – puisse assister et participer aux discussions sur les projets qui sont présentés en commission et qui feront l'avenir de notre ville. C'est dans ce sens que nous avons déposé un

amendement à cette motion du Bureau, afin de ne pas flanquer une baffe à la démocratie.

Nous avons été quelque peu étonnés à la lecture du sous-amendement du POP. Dans un premier temps, nous nous sommes demandé si ses auteurs avaient retourné leur veste, ou de qui ils s'étaient inspirés.

A l'heure où nombre d'entre eux clament l'inclusion à tout va, ainsi que le droit d'entendre et de considérer la voix des minorités, l'objectif de ce sous-amendement n'est-il pas de s'assurer qu'aucune voix des petits partis ne puisse s'exprimer ? Finalement, pour voir le verre à moitié plein, nous considérons plutôt que ce sous-amendement résulte d'une mécompréhension de notre demande formulée dans notre amendement ou d'un manque de communication.

Les Vert'libéraux accepteront donc la motion amendée ou sous-amendée – puisque cela va dans le même sens que notre demande – dans un état d'esprit constructif vers une vision d'avenir.

Les Vert'libéraux verraient également d'un bon œil – en attendant le grand « toilettage » du règlement des commissions et la révision de la loi cantonale sur les communes – que le Bureau accepte, aussi rapidement que possible et avec une réflexion aussi sensée que nécessaire, que les élu-e-s des petits partis puissent être accueillis en qualité « d'invité-e-s » au sein des commissions.

### **M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC :**

- Pour le groupe UDC, la motion amenée par le Bureau du Conseil général soulève des interrogations intéressantes. En effet, trente-cinq commissions représentent une charge administrative importante et chronophage pour les commissaires, le Conseil communal et, plus globalement, pour les membres de l'administration.

Nous n'allons pas poser à nouveau les questions qui sont développées dans la motion – bien qu'elles soient toutes très pertinentes – mais simplement, en préambule, mettre en lumière le fait que, dans une majorité de commissions, le secret peut déjà être levé si les commissaires présents lors d'une séance le souhaitent. Il ne nous paraît donc pas opportun de parler à nouveau ici du secret de commission.

Il est à noter également que le groupe UDC soutient une implication plus appuyée des commissions dans le développement des rapports du Conseil communal : plus globalement, donner auxdites commissions un poids plus important dans le développement de la commune. Nous serons notamment très attentifs à la réponse du Conseil communal concernant la question sur la présidence des commissions. Nous pensons que, dans la mesure du

possible, chaque commission devrait être présidée par un membre du Conseil général, pour appuyer le rôle du législateur.

Par ailleurs, concernant les amendements et sous-amendement, nous sommes opposés à celui intitulé « Pour une réelle représentation en commissions de tous les partis siégeant au Conseil général » car, comme au niveau du Bureau du Conseil général, la représentativité en commission reflète celle au Conseil général, et nous pensons que cela est juste.

Le deuxième amendement évoque la question du secret de commission : comme nous l'avons déjà précédemment évoqué, il ne nous semble pas nécessaire d'alléger légalement ce secret, du fait que cela peut déjà être fait par la commission.

Le groupe UDC estime que toutes les questions posées dans la motion sont pertinentes et apporteront de nombreuses réponses qui, nous l'espérons, amélioreront de manière significative le fonctionnement et l'efficacité de l'administration et en réduiront potentiellement les coûts.

Nous accepterons donc à l'unanimité la motion non amendée et refuserons, également à l'unanimité, les différents amendements.

#### **M. Frédéric Vaucher, PLR :**

- Le groupe PLR soutient la motion. L'ancien Bureau et le nouveau y ont travaillé ensemble. Des questionnements sont effectivement posés de longue date. Il n'y a donc pas de souci au niveau de cette motion.

Pour ce qui est des amendements, s'agissant tout d'abord de celui des groupes vert'libéral et du Centre : les partis qui n'ont pas eu un soutien nécessaire suffisant de la population n'ont pas la taille critique pour intégrer certaines commissions telles qu'elles sont définies dans le règlement.

C'est pour cette raison que ces partis ne font pas partie de la Commission financière ou d'autres commissions. Pour certaines commissions, par contre, il y a une personne par parti, et les représentantes de ces partis y sont aussi invitées, comme tous les partis : s'il y avait 41 partis, nous serions 41 dans ces commissions. Dans ce sens, le groupe PLR refusera l'amendement du Centre et des Vert'libéraux.

Concernant le sous-amendement, il ne nous semble pas qu'il apporte grand-chose. Toutefois, si l'amendement devait être accepté, nous préférerions que ce soit avec le sous-amendement.

En ce qui concerne le deuxième amendement – celui du POP – la levée du secret de commission est effectivement une mesure qui a été votée il y a deux mois au niveau du Conseil général. Aussi, nous ne voyons pas de raison que cette thématique apparaisse à nouveau dans cette motion,

d'autant plus si l'on considère le deuxième paragraphe de la motion, qui dit « (...) permettre aux élus des groupes de prendre connaissance du ou des rapports traités en commission en même temps que leurs commissaires et de permettre ainsi une discussion préalable au sein des groupes et ceci avant la date de la séance de commission ». Cela nous semble en effet suffisamment clair pour que nous n'ayons pas besoin d'ajouter cet amendement.

**Mme Anne Bramaud du Boucheron, PS :**

- Nous soutenons évidemment la motion du Bureau du Conseil général, pour y avoir collaboré lors de la législature précédente et l'actuelle.

Concernant les amendements et sous-amendement, la position du groupe socialiste sera un soutien au sous-amendement du POP, et un soutien à l'amendement sur les questions supplémentaires concernant le fonctionnement des commissions. Nous avons remarqué l'effort qui a été fait pour limiter les redondances de ce dernier amendement par rapport au texte original de la motion. Malgré la proximité du toilettage du règlement communal, nous entrerons quand même en matière et soutiendrons aussi cet amendement.

Par contre, s'agissant de l'amendement des groupes du Centre et PVL, le groupe socialiste, dans sa grande majorité, s'y opposera. Pour le groupe, il semble que cette demande de représentation plus équitable soit difficilement concevable, dans la mesure où elle lierait un système proportionnel à un système qui ne le serait pas. De fait, on changerait l'équilibre dans la répartition des commissions, équilibre dicté par les règles de répartition selon le poids des partis au soir des élections. Si une ouverture pourrait être envisageable au niveau des commissions consultatives, le groupe se demande pourquoi cela devrait être alors réservé aux seuls élus.

Le groupe socialiste invite donc les partis signataires à préférer la possibilité de rejoindre un autre groupe politique, et ainsi de pouvoir accéder aux commissions selon les règles en vigueur.

**M. Grégory Rochat, Les Vert-e-s :**

- Le groupe des Vert-e-s a pris connaissance de cette motion avec grand intérêt. Cela fait effectivement plusieurs années que des questionnements sur les commissions ont été soulevés, notamment par notre groupe. Aussi, nous remercions par avance le Conseil communal de se pencher sur ce labour, qui n'est pas forcément évident.

Le nombre de commissions est en effet important et, de ce fait, nécessite des ressources conséquentes, tant du côté des partis politiques que de celui

de l'administration. Il nous apparaît dès lors pertinent de se questionner sur leur nombre et sur l'éventuelle fusion de certaines d'entre elles.

De plus, bien que conscients des efforts supplémentaires de coordination que cela puisse nécessiter pour l'administration, nous souhaiterions qu'il existe un agenda global regroupant l'ensemble – ou la plus grande partie – des commissions.

Concernant le déroulement, le groupe des Vert-e-s verrait d'un très bon œil que les commissaires qui y siègent aient un poids différent pour participer à la rédaction des rapports, et puissent participer plus activement aux réflexions. Selon nous, cela va de pair avec une gestion différente – ou modulable – du secret de commission en fonction des sujets, afin de pouvoir également étudier les rapports qui y sont traités par les autres élus des groupes politiques représentés au sein de ces commissions.

Concernant les amendements et sous-amendement, s'agissant de l'amendement déposé par Le Centre et les Vert'libéraux, si nous comprenons que cela puisse générer une certaine frustration, les règles politiques sont établies – comme cela a déjà été rappelé – et donnent un poids plus conséquent en fonction de la proportionnalité du Conseil général. Il ne nous apparaît absolument pas que ce système ne soit pas légitime, et encore moins antidémocratique. Je trouve le terme malvenu et la victimisation un peu trop forte.

Par ailleurs, cela soulève une autre question : celle de savoir si finalement il faudrait, lors de commissions qui se réunissent plusieurs fois – comme la COFI – inviter aussi les élus qui ne sont pas commissaires. La question pourrait se poser.

Cela dit, nous sommes cependant ouverts à certaines pratiques, comme des invitations ponctuelles lors de certaines séances pour des dossiers ou des rapports conséquents, en espérant, bien entendu, que cette représentation n'alourdisse pas les petits partis qui ont déjà fort à faire avec toutes les autres commissions, et que leur présence amène dès lors une plus-value.

Le groupe des Vert-e-s appuiera la motion du Bureau, acceptera le sous-amendement du POP, s'opposera à l'amendement du Centre et des Vert'libéraux et acceptera l'amendement du POP avec la question supplémentaire.

#### **M. Karim Boukhris, POP :**

- Juste deux petites précisions. En ce qui concerne le sous-amendement que nous avons déposé, nous avons voulu mettre un peu des garde-fous à cet amendement disant qu'il y a une possibilité d'intégrer tous les partis dans les commissions, c'est-à-dire d'en augmenter le nombre de commissaires. Si

l'on arrive à une quarantaine de commissaires, chaque parti sera représenté, il n'y aura pas de souci. Nous voulions éviter cette chausse-trappe et, par là, rappeler que nous préférerions la situation qui a prévalu lors de la dernière législature.

En ce qui concerne le secret de fonction, je le répète – je l'ai déjà dit lorsque nous en avons discuté – la levée du secret de fonction n'existe plus : nous ne pouvons lever le secret de fonction des commissaires qu'à l'égard des membres du Conseil général. Si un jour nous devons lever le secret de fonction des commissions pour discuter quelque chose ou prendre une décision ici, dans notre Autorité, nous ne pourrons pas le faire : nous devons prendre une décision sans en communiquer les motifs à la population. Nous serons tous tenus par le secret de fonction que nous ne pourrons pas lever.

**M. Cédric Haldimann, PLR :**

- J'aimerais juste revenir sur un élément concernant le secret de fonction, puisque cela a été repris : je crois qu'il faut quand même faire un petit peu attention lorsque l'on parle de secret de fonction. Notre règlement fixe la répartition des commissions et il faut l'appliquer. Le secret de fonction est aussi réglementé et nous devons aussi l'appliquer.

Il y a quand même des risques, et je pense que le Législatif a aussi un devoir de représentation. Quand on lève le secret de fonction, on voit ce que cela donne : des histoires sortent dans la presse – comme il y a quelques jours – et il aurait mieux valu que cela ne sorte pas dans la presse, pour l'image de la ville, pour l'image de nos autorités et de nos institutions.

C'est donc extrêmement dangereux d'ouvrir le secret de fonction, et je pense qu'il est là pour une bonne raison. C'est ce que je voulais partager avec vous aujourd'hui.

**M. Frédéric Vaucher, porte-parole du Bureau :**

- Nous avons eu de grandes discussions au sein du Bureau. Je ne vais pas me répéter par rapport à la motion, mais intervenir concernant les amendements et sous-amendement, notamment par rapport à l'amendement du Centre et des Vert'libéraux.

Effectivement, nous vous avons donné notre position quant à l'ouverture du Bureau pour que vous puissiez être auditeurs dans des commissions : une des propositions que nous vous avons faites était de passer par le Législatif, en déposant une motion ou une intervention de ce type. Le Bureau va donc accepter cet amendement, car il va dans le sens de ce que nous avons proposé.

Concernant le sous-amendement, le Bureau n'a pas pris position : nous n'avons pas réussi à nous entendre, ce qui peut arriver.

Au niveau de l'amendement des groupes du Centre et PVL, nous avons toutefois buté sur le mot « équitable » : pour nous, c'est actuellement équitable, étant donné qu'il y a une représentativité au sein des commissions. Vous trouvez que ce n'est pas équitable, mais nous avons buté sur ce terme, ainsi que sur celui de « antidémocratique ». Néanmoins, nous acceptons votre amendement.

Concernant le deuxième amendement, pour nous, c'est déjà répondre un petit peu à la motion. Cela ne change rien à la motion, c'est l'ajout d'une question. Pour cette raison, le Bureau acceptera ce deuxième amendement.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Béatrice Thiérmard-Clémentz**, explique le déroulement des différents votes :

- Nous allons passer au vote des amendements en commençant par celui déposé par les groupes du Centre et vert'libéral.

Nous procéderons à deux votes : le premier en opposant le sous-amendement à l'amendement, et le second en opposant la version qui aura récolté le plus de votes à la version originale de la motion.

**Mme Manon Freitag**, Le Centre :

- Cette façon de faire ne pose pas de problème, mais je vais devoir voter en faveur du sous-amendement POP, parce qu'il ne me dérange pas. Néanmoins, il ne faut pas qu'il soit noté que Le Centre ne soutient même plus son propre amendement : c'est simplement que la proposition amendée me convient.

Je ne sais pas s'il serait envisageable de faire en sorte que l'amendement vert'libéral et du Centre englobe le sous-amendement. L'idée est d'éviter de dire que c'est finalement l'amendement POP qui passe, alors qu'il s'agissait quand même d'une volonté du Centre et des Vert'libéraux.

**Mme Béatrice Thiérmard-Clémentz**, présidente :

- Le vote de ce soir va être pris en considération par le Conseil communal.

**M. Cédric Haldimann**, PLR :

- Pour préciser les choses : des amendements ont été déposés, et un sous-amendement a été déposé. Ce sont deux choses totalement différentes.

Le sous-amendement amende un amendement. Il faut donc que nous votions le sous-amendement. Si nous l'acceptons, c'est toujours l'amendement du Centre et des Vert'libéraux amendé qui devra être voté pour lui-même. Néanmoins, il faut vraiment que nous votions le sous-amendement. Même si nous pouvons peut-être procéder comme annoncé aujourd'hui, je pense que c'est bien que nous le fassions correctement pour les prochaines procédures.

**Mme Béatrice Thiémarc-Clémentz**, présidente :

- Le mot « opposition » n'était pas le plus adéquat. Ce n'est pas en opposition. Nous allons donc commencer par voter le sous-amendement du POP, puis nous voterons l'amendement du Centre et des Vert'libéraux, qu'il soit sous-amendé ou non.

Soumis au vote, le **sous-amendement** du groupe POP à l'amendement des groupes Le Centre et PVL est **accepté par 20 voix contre 19 et 1 abstention**.

Soumis au vote, l'**amendement sous-amendé** des groupes Le Centre et PVL est **refusé par 20 voix contre 19 et 1 abstention**.

Soumis au vote, l'**amendement du groupe POP** « Question supplémentaire concernant les réflexions sur le fonctionnement des commissions » est **accepté par 25 voix contre 13 et 2 abstentions**.

Soumise au vote, la **motion amendée** est **acceptée par 39 voix contre 0 et 1 abstention**.

## 24.052 – Interpellation du groupe socialiste intitulée « Travail sur appel et contrat 0 heure à la Commune ? »

Dans quelle mesure la Commune recourt-elle à des vacataires pour accomplir ses missions ? Quels services sont-ils concernés ? Selon quelles modalités ? Quel est le profil des employé-e-s ? Quel est le contrat-type ? Sont-ils-elles couvert-e-s par une assurance accident ?

### Développement :

Dans le cadre d'un atelier sur le travail précaire organisé par l'Association de Défense des Chômeurs de La Chaux-de-Fonds, un participant a mentionné le fait que la Commune avait recours au travail sur appel avec des contrats 0 heure. Cette forme de travail précaire offre une grande flexibilité à l'employeur et est insuffisamment réglementée par la jurisprudence, de l'aveu même du Conseil fédéral (CF). Dans un rapport de novembre 2021 sur la protection sociale des travailleurs de plateformes, en réponse au postulat « Réglementer le travail sur appel » déposé en juin 2019 par le conseiller aux Etats Robert Cramer, le CF considère néanmoins « qu'il n'y a pas de besoin majeur de réforme » dans ce domaine, même si les risques d'abus existent bel et bien.

Si le travail de plateforme n'est pas en tout point comparable aux « remplacements » payés à l'heure, ces deux formes de travail représentent bien des exemples de « petits boulots », autrement dit du travail précaire. Cette interpellation vise à obtenir des informations précises sur les contrats 0 heure de la Commune pour s'assurer qu'ils ne nuisent pas à son devoir d'exemplarité en tant qu'employeuse.

Marinette Matthey

### **Mme Marinette Matthey, PS :**

- Comme indiqué dans le développement, cette interpellation est motivée par un atelier sur le travail précaire qui a été organisé par l'Association de défense des chômeurs de La Chaux-de-Fonds, auquel ont participé d'autres ADC de Suisse. La réflexion est donc la suivante.

Le travail sur appel répond au besoin de flexibilité des entreprises, mais aussi des collectivités publiques, comme notre commune. Dans le travail sur appel, le contrat ne garantit ni minimum d'heures ni taux d'activité : c'est donc du travail « à la demande ».

La définition juridique du travail sur appel distingue deux sortes de travail sur appel : le vrai et le faux. Le vrai travail sur appel, c'est quand la relation de travail détermine le lieu du travail, sa durée ou les deux. Ce n'est pas déterminé à l'avance, mais l'employé n'a pas le choix de dire non. Il est obligé d'aller où son employeur lui dit d'aller. L'employé ne peut pas refuser ce travail.

Quand l'employé a le droit d'accepter ou de refuser des missions, on parle, dans la jurisprudence, d'un *faux* travail sur appel. Mais c'est quand même du travail sur appel, à distinguer du service de piquet, où le travail requis s'effectue en plus du travail normal. Le faux travail sur appel est donc un travail occasionnel, qui consiste en des engagements ponctuels et irréguliers déterminés uniquement par les besoins de l'employeur.

On imagine donc que le travail sur appel à la commune se range certainement dans la catégorie juridique du faux travail sur appel – ou travail occasionnel – puisque les personnes appelées sont des remplaçants et des remplaçantes, et qu'elles ont le droit de décliner l'offre, en principe sans se voir rangées dans le tiroir des personnes peu disponibles que l'on appellera moins souvent ou plus du tout.

Néanmoins, toutes les personnes qui ont fait des remplacements dans leur vie à l'école savent que, pour que leur numéro reste sur le dessus de la pile, elles ont à intérêt à dire « oui, oui, je peux être dans 20 minutes au collègue X pour donner une leçon d'allemand ». C'est la flexibilité qui fait que l'on sera toujours contacté pour faire des remplacements.

Le travail sur appel, qu'il soit vrai ou faux, pose le problème de la précarité engendrée par ces petits boulots. Si les personnes qui s'engagent dans ce type de contrat ont d'autres ressources pour vivre, et qu'elles considèrent cette activité comme du beurre dans les épinards, cela ne pose guère de problème. Mais sommes-nous sûrs que c'est bien le cas pour toutes les personnes qui sont sous ces contrats privés de faux travail sur appel ?

C'est en quelque sorte dans le but d'être rassuré que le groupe socialiste dépose cette interpellation. Il serait inquiétant que la commune ait recours largement à ce type de contrats de droit privé, qui engagent moins la responsabilité des employeurs et privent les employés d'un certain nombre de droits.

**Mme Ilinka Guyot**, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Je remercie l'interpellatrice. En tant qu'employeur, il est important de pouvoir continuer à se questionner sur les conditions-cadres proposées aux collaborateurs et collaboratrices, de rester à l'écoute des personnes employées au sein de la Ville, afin de pouvoir trouver le meilleur équilibre entre les impératifs d'un service à la population et les budgets alloués à l'administration.

Des mécanismes de concertation sont en place pour que les employé-e-s puissent faire entendre leurs préoccupations en matière de sécurité de l'emploi et de conditions de travail, notamment avec le syndicat. A ce propos,

il est à relever que des rencontres régulières sont organisées – en principe au minimum quatre fois par année – pour échanger sur ces aspects, ceci en plus des séances actuelles pour la révision complète du règlement général.

Les employé-e-s peuvent, à tout moment, remonter les problèmes qu'ils et elles pourraient rencontrer directement à leur hiérarchie, au Service des ressources humaines ou au syndicat. C'est un droit dont ils-elles font usage.

La volonté affirmée de la Ville est de ne pas pratiquer le travail sur appel. Nous engageons des personnes à l'heure, avec une planification des heures travaillées à l'avance, afin d'apporter une complète transparence au niveau de l'activité. L'employé-e peut avoir un emploi du temps régulier ou des heures convenues à l'avance, même si elles peuvent être variables. Toutes les heures planifiées sont payées dans tous les cas : maladie ou annulation de la part de l'employeur. Comme exemple, nous pouvons préciser que le Conseil général et le syndicat ont relevé l'exemplarité de la Ville durant la Covid.

Les contrats sont explicites et contiennent toutes les informations sur les droits de l'employé-e. Les personnes s'engagent en connaissant toutes les contraintes liées à leur poste de travail. L'employeur n'est pas obligé de proposer des heures à la personne engagée. Cette dernière indique quand elle souhaite travailler et est libre de refuser une proposition de service. Une fois l'engagement pris en bilatéral sur des heures à effectuer, chacun-e est tenu-e de respecter cet engagement. Nous proposons également des formations continues accessibles aux personnes engagées à l'heure.

Respectueuse des règles des assurances sociales, la Ville soumet le personnel à l'heure à l'assurance accident professionnelle et, dès 8 heures par semaine, à l'assurance accident non professionnelle.

Les directives des Ressources humaines sont claires pour les personnes avec un contrat à l'heure. Il est demandé aux services de planifier à l'avance leurs heures. Plusieurs services engagent du personnel à l'heure, avec une activité planifiée selon la disponibilité des personnes :

- La Sécurité publique, avec les patrouilleurs et patrouilleuses scolaires, et des volontaires pour les manifestations.
- Le Service de la jeunesse, avec des moniteurs et monitrices pour les activités pour la jeunesse.
- Le SIS, avec des auxiliaires.
- Les musées, avec des hôtes et hôtesses d'accueil, des surveillant-e-s, des personnes qui aménagent les installations des nouvelles expositions, ainsi que des guides. Nous pouvons relever, par exemple,

que certains guides ne font que deux visites par année, la demande dans certaines langues étant très limitée.

- Les bibliothèques, avec des auxiliaires et agent-e-s en information documentaire.
- Le Service des sports, avec l'ouverture saisonnière de la piscine des Mélèzes.
- Le Service des espaces publics, avec des auxiliaires.
- Les Affaires culturelles, avec des hôtes et hôtesse-s d'accueil.

Des services ont également des pools de remplaçant-e-s. Ces personnes interviennent pour les services dont une présence est obligatoire pour garantir les prestations à la population. Pour ces services, les remplacements urgents sont organisés à l'interne dans la mesure du possible, et une demande est faite aux pools pour les jours suivants ou les absences de longue durée. Les personnes peuvent s'inscrire pour les remplacements selon leurs souhaits. Une partie des personnes de ces pools ont un autre contrat fixe au sein de l'administration.

Avant de vous communiquer les services concernés, je précise peut-être que, pour éviter toute discrimination, la plupart de ces pools fonctionnent par groupes WhatsApp, par exemple : l'annonce est ainsi passée et la personne qui souhaite répondre peut le faire, ce qui permet de ne pas contacter directement les personnes et d'éviter certaines discriminations, notamment au niveau de la disponibilité. Les services concernés sont donc :

- Le Service des espaces publics pour le déneigement.
- Le Service de la jeunesse pour l'accueil extrafamilial.
- Le Service ambulancier.
- Les services des musées pour l'accueil au public.
- Le Service des sports pour la piscine des Mélèzes.

Le Conseil communal se préoccupe du travail précaire. Toutefois, il ne serait malheureusement pas possible aujourd'hui de doter d'EPT surnuméraires tous les services qui emploient des personnes à l'heure, pour des raisons évidentes de budget, et cela malgré une volonté de pouvoir garantir un minimum d'heures à toutes les personnes qui en feraient la demande. Il est à relever que pour certain-e-s employé-e-s, la liberté qu'offre un travail à l'heure est souhaitée. C'est souvent le cas des personnes en formation ou avec une autre activité annexe, qui souhaitent pouvoir bénéficier d'heures variables en complément selon leurs besoins.

Des travaux ont été initiés pour voir au sein de l'administration dans quelle mesure nous pourrions annualiser certains postes de travail actuellement à

l'heure et permettre encore une meilleure sécurité de l'emploi. La prochaine étape de la demande qui a été faite est en attente de connaître la marge de manœuvre qui sera donnée par votre Autorité au Conseil communal avec le budget 2025. J'espère avoir ainsi répondu à l'ensemble de vos questions et préoccupations.

La présidente, **Mme Béatrice Thiémond-Clémentz**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

**Mme Marinette Matthey**, PS :

- Je remercie la conseillère communale pour ses réponses extrêmement exhaustives à toutes les questions qui étaient posées dans cette interpellation. Je me ferai un plaisir de faire suivre ces réponses aux personnes concernées par cette question au sein de l'ADC.

## 24.053 – Interpellation du groupe des Vert-e-s intitulée « Nouvel horaire CFF et conséquences pour La Chaux-de-Fonds : quelles pistes d'amélioration en vue de *Capitale culturelle suisse 2027* ? »

Le nouvel horaire CFF entrant en vigueur le 15 décembre prochain a été révélé par la presse dernièrement. Parmi ses conséquences, une durée d'allongement des trajets de 11 à 30 minutes environ depuis notre Métropole horlogère en direction de Lausanne, Genève, le Valais ou encore Bevaix. Nous nous interrogeons sur les potentielles conséquences de ces augmentations de temps de trajet pour l'attractivité de notre ville lors de cet événement national, ainsi que sur la diminution potentielle de l'attrait d'habiter encore à La Chaux-de-Fonds suivant où l'on travaille.

Dans ce cadre-là, sachant que cet horaire est provisoire sur 10 ans et susceptible d'évolution en fonction des différents travaux en cours sur le réseau suisse, et étant persuadé-e-s que la ville partage nos inquiétudes, nous aimerions connaître :

- la position globale du Conseil communal face à ce nouvel horaire ;
- la position globale du Conseil communal quant aux consultations menées par le Canton, la Confédération et les CFF à son égard ;
- les démarches que le Conseil communal entend mener avec le Canton, la Confédération et les CFF afin d'améliorer cette situation, ainsi que la desserte de notre ville à futur proche et moyen ;
- les démarches que le Conseil communal et *Capitale culturelle suisse* ont déjà entreprises ou souhaitent entreprendre avec le Canton, la Confédération et les CFF, afin d'améliorer globalement la desserte en train en direction de notre ville en prévision de *Capitale culturelle suisse 2027*.

### Développement :

En mai de cette année (2024), le nouvel horaire CFF entrant en vigueur dès le 15 décembre 2024 était présenté. Certes, cette nouvelle mouture est meilleure que sa précédente, refusée en 2023, car elle permet de maintenir des lignes directes au pied du Jura. Pour M. Ducrot, directeur général des CFF, il s'agit de la « meilleure solution technique trouvée » (19h30 de la RTS, 21 mai 2024), tandis que le Canton, via son conseiller d'Etat en charge du dossier, se montrait plutôt satisfait, relevant notamment « l'augmentation de la cadence à la demi-heure » (19h30 de la RTS, 21 mai 2024) en direction de Genève, ainsi que pour un RER entre Bienne et Yverdon.

Cette conséquence ne parle malheureusement pas en faveur du train, ce d'autant plus à l'heure où le Conseil fédéral arriverait à trouver plusieurs milliards pour les autoroutes, tout en diminuant ses subventions au train. Or, il est plus qu'important d'améliorer les transports publics afin de les rendre encore plus attractifs, et ce d'autant plus à l'horizon de *Capitale culturelle suisse 2027*, événement d'ampleur nationale et qui a justement le soutien de la Confédération.

Nous notons toutefois une amélioration significative, car avec ce nouvel horaire, les trains s'arrêteront toujours aux Forges. Et comme nous ne sommes pas

égocentré-e-s, nous saluons cette augmentation de cadence au pied du Jura, tout comme nous comprenons également le fait qu'allonger certains trajets de 2 à 4 minutes dans l'horaire global permet aussi une meilleure fiabilité des liaisons, tandis que l'allongement des temps entre les correspondances diminue le risque de les manquer.

Il s'agit là d'arguments que nous pouvons entendre et cela d'autant plus que le réseau des chemins de fer arrive à saturation. Cependant, comme la tendance fédérale est à la diminution des subventions pour le train, alors même que des milliards semblent disponibles pour agrandir les autoroutes, nous ne pouvons que nous interroger sur les conséquences d'isolement potentiel sur les régions dites « périphériques » dont nous faisons partie.

C'est pourquoi nous souhaitons savoir, face à cette situation, quelle est la position du Conseil communal et ce qu'il entend mener à futur proche afin d'éviter que cette situation se péjore, cela d'autant plus en ayant dans le viseur *Capitale culturelle suisse 2027*, grand événement largement soutenu par la Confédération.

Grégory Rochat

#### **M. Grégory Rochat, Les Vert-e-s :**

- Je ne vais pas être long, puisque selon moi, le texte comporte les arguments nécessaires. Je présente juste mes excuses à l'assemblée pour l'absence de lien logique dans le développement de l'interpellation entre le premier et le deuxième paragraphe : quand je dis « cette conséquence », on parle bien du fait que le temps de trajet de La Chaux-de-Fonds vers les villes romandes est rallongé et non pas des autres points malgré tout positifs des transports publics de manière générale.

#### **M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :**

- Tout d'abord, j'aimerais relever la position du Conseil communal quant aux consultations menées par la Confédération et le Canton, et ainsi commencer par répondre à la deuxième question de l'interpellation.

En effet, il est sans doute nécessaire de rappeler les principes qui commandent le trafic régional voyageurs – ou TRV. La Confédération et le Canton commandent totalement et financent très largement l'offre de transports.

Il faut souligner que, dans ce cadre, les communes sont consultées par le Canton au même titre et au même moment que toute la population. Ainsi, notre influence est très relative sur les grandes questions d'horaires ferroviaires : les changements d'horaires sont commandés par des raisons

techniques, souvent nationales, impérieuses et souvent inéluctables, notamment les travaux dans les gares et les autres infrastructures.

En ce qui concerne la position du Conseil communal face au nouvel horaire, dit « horaire 2025 », elle est finalement celle des autres villes de Suisse romande : elle est circonspecte, soucieuse, et n'est pas satisfaite. Nous nous sommes associés avec les autres villes de Suisse romande – notamment au sein du Réseau des villes de l'Arc jurassien – pour dénoncer les manquements de cet horaire, et tenter d'atténuer le virage qui a été pris – ou que la Confédération a dû prendre – avec les CFF au moment où ce nouvel horaire a été décidé.

En ce qui concerne les démarches que le Conseil communal entend mener, il s'agit surtout désormais de s'assurer, au côté des autres villes de Suisse romande et de l'Arc jurassien, que les promesses faites seront mises en place : par exemple – et c'est sans doute la promesse la plus forte – le changement à Renens devrait se faire dès que possible de quai à quai lorsque l'on se rend à Genève.

Une autre promesse est de chercher, tant que faire se peut, à diminuer le temps d'attente – qui est en augmentation dans le nouvel horaire – en gare de Neuchâtel depuis les Montagnes neuchâteloises lorsque l'on se rend du côté de Lausanne.

Finalement, pour les démarches de *Capitale culturelle*, sachez qu'elles sont en cours, en partenariat avec les services communaux et cantonaux, notamment pour évaluer les éventuels besoins supplémentaires qui pourraient être nécessaires lors des grands événements qui seront prévus dans le cadre de cette année de fête de la culture.

La présidente, **Mme Béatrice Thiémond-Clémentz**, demande à l'interpellateur son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

**M. Grégory Roachat**, Les Vert-e-s :

- Je remercie le Conseil communal pour ses réponses.

## **24.054 – Interpellation du groupe socialiste intitulée « Optimisation de la signalisation des itinéraires pédestres au centre-ville (place de la Gare) »**

Alors que la place de la Gare fait, depuis quelques années, place belle aux piétons, nous constatons que la signalisation des chemins pédestres (signalisation jaune) y est très modeste, pour ne pas dire minimaliste.

Concrètement, un seul panneau à l'angle du bâtiment de La Poste mentionne quelques directions, toutes par ailleurs hors canton (Renan, La Ferrière, Le Noirmont, Mont-Soleil).

Sans renier le caractère urbain de notre ville, notre groupe demande à ce que cette signalisation soit réexaminée et, dans toute la mesure du possible, complétée, afin que les personnes qui arrivent en train puissent, en empruntant la place de la Gare, disposer des informations utiles pour rejoindre et démarrer dans les meilleures conditions leur randonnée pédestre.

Le Canton, en collaboration avec l'association Neuchâtel Rando, a décidé, en 2023, d'investir 3,5 millions sur 10 ans pour la remise en état ou la valorisation de plus de 1'000 kilomètres de chemins pédestres après une analyse et un diagnostic de la situation cantonale. Cette dynamique, qui réjouit le groupe socialiste, doit être appuyée par une signalétique à la hauteur de l'offre de randonnées pédestres dont dispose La Chaux-de-Fonds. En ce sens, la signalisation au départ de la place de la Gare doit, de l'avis du groupe socialiste, être complétée et améliorée.

Le Conseil communal peut-il nous dire s'il partage notre analyse et s'il entend améliorer la signalisation des chemins pédestres sur la place de la Gare ?

Laurent Duding

### **M. Laurent Duding, PS :**

- Nous restons dans le thème de la mobilité douce, mais encore plus douce. Nous parlons bien ici des chemins de randonnée pédestre, c'est-à-dire – vous l'aurez toutes et tous compris – des panneaux jaunes bien connus des personnes qui pratiquent la randonnée, ici comme dans toute la Suisse.

Nous avons constaté, avant le dépôt de cette interpellation, une signalisation lacunaire – pour ne pas dire quasiment absente – sur la place de la Gare, en entrée de ville, en tout cas quand on arrive en train.

Comme indiqué dans l'interpellation, rappelons aussi le soutien cantonal – à hauteur de plus de 3,5 millions – pour remettre à niveau et revaloriser plus de 1'000 km de chemins de randonnée pédestre à l'échelle cantonale, et nous avons de belles perles au départ de notre ville à valoriser. Aussi, il est étonnant de voir que seules quatre communes hors canton sont indiquées

sur la place de la Gare. Nous souhaitons donc connaître la position du Conseil communal.

Dernier point : la temporalité pour cette analyse nous paraît excellente, étant donné que tout pourrait être prêt ou revu pour le printemps, avec l'arrivée des beaux jours et de belles randonnées.

**M. Théo Huguenin-Elie**, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Permettez-moi de commencer ma réponse par un état des lieux. En sortant de la gare, une affiche extrêmement visible, au format mondial, accueille les touristes urbains et présente le concept de signalisation piétonne mise en place dans notre ville. J'ai des photos, je vous les montre. [*Ndlr : M. Huguenin-Elie présente rapidement une page A4 à l'assemblée*]

Ensuite, à quelques mètres de là, au coin sud-ouest du bâtiment de La Poste, un autre panneau informe sur le tourisme pédestre et les sentiers de Neuchâtel Rando, avec notamment les fameuses flèches jaunes. J'ai aussi une photo, je pense que c'est exactement de cette signalisation-là dont vous parliez à l'instant, M. Duding.

Cela dit, le Conseil communal partage le constat des interpellateurs, votre constat, portant sur les sentiers pédestres, soit le fameux fléchage jaune de Neuchâtel Rando.

En effet, les visiteurs à pied pourraient être mieux informés ou dirigés lorsqu'ils arrivent à la gare de La Chaux-de-Fonds. Le panneau existant est peu visible et assez largement incomplet, puisqu'il se concentre *étrangement* – aurais-je tendance à dire – uniquement sur l'orientation du Jura bernois et des Franches-Montagnes, soit Renan, La Ferrière, Mont-Soleil, Le Noirmont.

Il semblerait que des destinations plus locales et très courues, qui sont aussi les trésors de notre territoire communal – comme Pouillerel – devraient être mentionnées. A cet effet, un contact sera pris avec Neuchâtel Rando. Cela dit, nous veillerons à éviter de surcharger de panneaux la place de la Gare, non seulement pour des questions esthétiques, mais également parce que l'information tue parfois l'information.

Par ailleurs, nous proposons d'étudier, en partenariat avec les CFF, l'affichage d'informations pertinentes dans le hall de la gare. Au-delà du côté pratique, ceci permet de témoigner de l'intérêt de notre territoire communal pour le tourisme pédestre, en mentionnant les nombreux sites naturels de grande qualité à proximité de notre ville. Bien sûr, nous pensons notamment – et d'abord – à nos crêtes, mais également au Doubs, au Valanvron et à d'autres balades, comme, par exemple, Les Chemins des 7 Abeilles.

Outre Neuchâtel Rando et les CFF, nous nous proposons également de travailler – comme nous le faisons toujours – en étroite collaboration avec Tourisme neuchâtelois.

La présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, demande à l'interpellateur son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

**M. Laurent Duding, PS :**

- Je remercie le Conseil communal de son *entrée en matière* – si l'on peut dire ainsi – et de cette vision qui semble totalement partagée.

## 24.055 – Interpellation du groupe des Vert-e-s intitulée « A quand l'arrivée des premiers trolleybus à La Chaux-de-Fonds ? »

Le 10 février 2022, un communiqué du Conseil d'Etat informait de l'« acquisition de 30 trolleybus à batterie pour la décarbonation des transports publics urbains ». « En cohérence avec sa stratégie climatique cantonale et vu la nécessité de remplacer le matériel existant », le Conseil d'Etat disait avoir « approuvé la demande de TransN concernant l'achat de 30 trolleybus déperchables à batterie pour un coût de quelque 33 millions de francs. Les nouveaux véhicules seront mis en exploitation dès 2024 sur les réseaux urbains de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Les trolleybus seront livrés en deux lots (en 2023 et 2026). En ville de La Chaux-de-Fonds, les trolleybus à batterie rouleront sur les lignes 301, 302 et 304 et remplaceront des bus diesel et hybrides. »

Le retour des trolleybus à La Chaux-de-Fonds nous réjouit. Il marquera un tournant pour l'image de la ville, ainsi que pour la qualité de vie des habitant-e-s et le confort des usagers-ères. Ce sera également un premier pas vers la décarbonation des transports publics promise par le Canton.

L'année 2024 approchant de son terme, nous sommes néanmoins relativement perplexes face au fait que les choses semblent s'enliser, et souhaitons que le Conseil communal nous renseigne sur les questions suivantes :

1. Où sont actuellement les trolleybus prévus pour la Chaux-de-Fonds et où circulent-ils ?
2. Quand est-ce que la mise en service des 5-6 premiers véhicules aura lieu dans notre ville sur la ligne 302 ?
3. 12 trolleybus doivent encore être livrés en 2026. Le Conseil communal peut-il nous garantir que ces véhicules sont commandés et actuellement en cours de fabrication chez Hess ?
4. Si tel est bien le cas, peut-il nous dire comment est planifiée en 2026 (2026, c'est en effet déjà très proche !) la période des tests et des réglages, puis la mise en service, sur les lignes 301 et 304 ?
5. Si, au contraire et contre toute attente, la commande de ces 12 véhicules devait être reportée ou annulée, le Conseil communal peut-il nous fournir des explications quant à cette situation qui devrait être au moins déjà connue par TransN ?
6. Le Conseil communal peut-il nous dire ce qu'il adviendrait alors des trolleybus à batterie surnuméraires à Neuchâtel et pourquoi les 5-6 véhicules déjà livrés pour La Chaux-de-Fonds se trouvent actuellement tous à Neuchâtel et ne circulent pas dans notre ville sur la ligne 302 ?

En d'autres termes, si le report de la commande des trolleybus prévus pour La Chaux-de-Fonds en 2026 devait se confirmer, il conviendrait de dissocier les deux problématiques :

- A) Le fait que les 5-6 trolleybus prévus pour la ligne 302 dès 2024 ne sont pas en circulation comme promis (question 2 ci-dessus).
- B) Le fait qu'il n'y aurait pas de livraison des 12 trolleybus à batterie en 2026 pour les lignes 301 et 304, et la question de savoir quand elle interviendrait (question 5).
7. Finalement, le Conseil communal peut-il nous dire ce qui va se passer au niveau du renouvellement des véhicules diesel dans notre ville ?

Annexe : liste des villes qui ont des trolleybus à batterie de l'entreprise Hess en circulation ou en commande

Bienne	10 en circulation	22 en commande	48 en option
Berne	28 en circulation	13 en commande	
Lausanne	41 en circulation	54 en commande	
Fribourg	10 en circulation	10 (ou plus) en option	
Lucerne	5 en circulation	50 en commande	
Zurich	15 en circulation	13 en livraison	140 (!) en option
Winterthur	14 en circulation	10 en commande	
Saint Gall	31 en circulation		

Et chez nos voisins :

Lyon	34 en circulation	127 (!) en construction
Nancy	25 en livraison	
Salzbourg	env. 50 en circulation	

### Développement :

Nous avons beaucoup entendu parler des pannes et difficultés de mise en service des nouveaux trolleybus déperchables à batterie à Neuchâtel et des retards occasionnés pour leur mise en service sur une première ligne à La Chaux-de-Fonds (ligne 302). La remise en service de trolleybus jaunes à plancher haut (à Neuchâtel) a fait couler beaucoup d'encre. Elle n'a pourtant duré que quelques jours, à mi-avril.

A partir de là, ces anciens trolleybus ne sont plus ressortis du dépôt. Des trous dans la cadence ont aussi été mis sur le dos des nouveaux trolleybus, alors qu'ils sont uniquement liés au manque de personnel : des véhicules sont à disposition au dépôt, mais sans conducteurs... Dans les villes de Lausanne, Bienne et Fribourg, qui possèdent déjà des trolleybus à batterie de type similaire – pour ne prendre que ces trois exemples – les inévitables réglages de mise en service n'ont pas fait la une des journaux comme chez nous.

Au printemps 2024, des tests ont été effectués dans notre ville, de même que la formation des conducteurs sur ces nouveaux véhicules.

La mise en service des 5-6 premiers véhicules, prévue initialement pour le printemps 2024, a été reportée une première fois à la rentrée scolaire du mois d'août, puis elle a à nouveau été reportée, sans qu'un nouveau calendrier n'ait toutefois été communiqué. La direction de l'entreprise semble toujours dans le flou par rapport à

cette mise en service, ce qui nous interroge, puisque les mois passent et que les nouveaux trolleybus circulent aujourd'hui sur les lignes 102 et 107 à Neuchâtel.

En se basant uniquement sur les échos de TransN, on pourrait avoir l'impression que l'entreprise Hess ne maîtrise pas son produit, tant les véhicules qu'elle produit semblent problématiques. Le carnet de commande du constructeur est plus que rempli, de nombreuses villes lui passent commande de trolleybus à batterie (voir la liste ci-dessus).

Toutes ces commandes démontrent que TransN avait fait le bon choix en 2022, en optant pour les trolleybus produits par l'entreprise Hess basée à Soleure. Le bon choix dans l'optique de revenir à un parc de véhicules électriques pour La Chaux-de-Fonds, tout en minimisant autant que possible les coûts d'investissement dans l'infrastructure, grâce à la valorisation du réseau de lignes aériennes existant, qui est en bon état. Un élément intéressant pour TransN en mauvaise posture financière.

Le retour des trolleybus à La Chaux-de-Fonds nous réjouit. Il marquera un tournant pour l'image de la ville, ainsi que pour la qualité de vie des habitant-e-s et le confort des usagers-ères. Ce sera également un premier pas vers la décarbonation des transports publics promise par le Canton.

A ce stade, nous sommes néanmoins relativement perplexes face au fait que les choses semblent s'enliser et souhaitons que le Conseil communal nous renseigne sur les questions que nous lui avons posées.

Jean-Jacques Tritten

### **M. Jean-Jacques Tritten, Les Vert-e-s :**

- Vous n'ignorez pas que la Confédération veut promouvoir les transports publics électriques, et le plan climat neuchâtelois adopté en 2023 va dans ce sens, puisque la septième mesure a pour objet le développement de la mobilité électrique des transports publics.

Le 10 février 2022, un communiqué du Conseil d'Etat informait de, je cite, « l'acquisition de 30 trolleybus à batterie pour la décarbonation des transports publics urbains ».

Je cite encore : « En cohérence avec sa stratégie climatique cantonale et vu la nécessité de remplacer le matériel existant, le Conseil d'Etat disait avoir approuvé la demande de TransN concernant l'achat de 30 trolleybus déperchables à batterie pour un coût de quelque 33 millions. Les nouveaux véhicules seront mis en exploitation dès 2024 sur les réseaux urbains de Neuchâtel *et* de La Chaux-de-Fonds. Les trolleybus seront livrés en deux lots, en 2023 et 2026. En ville de La Chaux-de-Fonds, les trolleybus à batterie rouleront sur les lignes 301, 302 et 304 et remplaceront des bus diesel et hybrides. »

Nous avons beaucoup entendu parler, dans la presse, des pannes et des difficultés de mise en service de ces nouveaux trolleybus déperchables à batterie à Neuchâtel. Celles-ci seraient responsables des retards occasionnés pour leur mise en service sur une première ligne à La Chaux-de-Fonds, la ligne 302.

La remise en service de trolleybus jaunes à plancher haut à Neuchâtel a fait couler beaucoup d'encre. Elle n'a pourtant duré que quelques jours. A partir de là, ces anciens trolleybus ne sont plus ressortis des dépôts. Des trous dans la cadence ont été mis sur le dos des nouveaux trolleybus, alors qu'ils sont uniquement liés au manque de personnel, problème auquel d'autres villes sont confrontées.

De ce fait, des véhicules sont à disposition au dépôt, mais sans conducteurs. Dans les villes de Lausanne, Bienne et Fribourg, qui possèdent déjà des trolleybus à batterie de type similaire – pour ne prendre que ces trois exemples – les inévitables réglages de mise en service n'ont pourtant pas fait la une des journaux comme chez nous.

Au printemps 2024, des tests ont été effectués dans notre ville, de même que la formation des conducteurs sur ces nouveaux véhicules.

La mise en service des 5 à 6 premiers véhicules à La Chaux-de-Fonds – prévue initialement pour le printemps 2024 – a été reportée une première fois à la rentrée scolaire du mois d'août, puis elle a à nouveau été reportée, sans qu'un nouveau calendrier n'ait toutefois été communiqué. La direction de l'entreprise semble toujours dans le flou par rapport à cette mise en service, ce qui nous interroge, puisque les mois passent et que les nouveaux trolleybus circulent aujourd'hui sur les lignes 102 et 107 à Neuchâtel.

En se basant uniquement sur les échos de TransN, on pourrait avoir l'impression que l'entreprise Hess – qui est basée à Soleure, rappelons-le – ne maîtrise pas son produit, tant les véhicules qu'elle produit semblent problématiques. Or, le carnet de commande du constructeur est plus que rempli, de nombreuses villes lui passent commande de trolleybus à batterie. *[Ndlr : M. Tritten relève que la liste des villes et des commandes figure dans le développement écrit de l'interpellation]*

Toutes ces commandes démontrent que TransN avait fait le bon choix en 2022, en optant pour les trolleybus produits par l'entreprise Hess. Le bon choix dans l'optique de revenir à un parc de véhicules électriques pour La Chaux-de-Fonds.

Nous avons ici, en ville, la chance de minimiser autant que possible les coûts d'investissement dans l'infrastructure, grâce à la valorisation du réseau de lignes aériennes existant qui a été remis en état. Cela devrait être un élément

intéressant pour TransN dont on sait qu'elle est en posture financière délicate.

Faisons une parenthèse biennoise : 22 véhicules ont été commandés ou mis en circulation, 60 autres sont en option pour décarboner *totale*ment les transports publics en 2030. La phase de tests a aussi permis d'identifier des problèmes à Bienne. Ceux-ci ont été rapidement résolus par les ingénieurs de Hess. Actuellement, c'est un tiers des trolleybus à batterie qui circule à satisfaction. Les transports publics biennois semblent avoir une véritable vision sur la décarbonation des transports publics, et nous pensons qu'une visite à nos voisins ne serait peut-être pas de trop.

Le retour des trolleybus à La Chaux-de-Fonds nous réjouit. Il marquera un tournant pour l'image de la ville, ainsi que pour la qualité de vie des habitants et le confort des usagers et des usagères. Ce sera également un pas concret vers la décarbonation des transports publics voulue par le Canton.

Mais l'année 2024 approche de son terme, et nous sommes néanmoins relativement perplexes face au fait que les choses semblent s'enliser. La vision de TransN pour les transports décarbonés est quand même très peu compréhensible.

Nous souhaitons que le Conseil communal nous renseigne sur les questions que nous lui avons posées dans l'interpellation.

**M. Théo Huguenin-Elie**, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Vous verrez que nous partageons beaucoup de l'interpellation développée par M. Tritten. Toutefois – du moins si j'ai bien compris – nous ne partageons pas véritablement l'esprit : je pense qu'il est faux de remettre en doute la vision du Canton quant à l'électrification des transports publics urbains, notamment les grandes lignes.

Je pense qu'il est erroné de mettre en cause la bonne foi de l'entreprise TransN dans cette aventure, car j'ai presque envie de dire qu'il s'agit malheureusement d'une aventure. Je pense qu'il est encore plus erroné de laisser planer quelque suspicion que ce soit sur la position du Conseil communal.

Il ne suffit pas de penser que les trolleybus qui ne roulent pas – qui sont aujourd'hui dans les dépôts à Neuchâtel – sont en parfait état de marche pour qu'ils le soient. Il ne suffit pas d'aller faire une visite à Bienne pour que ces trolleybus qui ne fonctionnent pas fonctionnent.

Cependant, le Conseil communal remercie les interpellateurs de l'inquiétude et de l'impatience qu'expriment des questions qui, pour nombre d'entre elles,

nous apparaissent pertinentes, tant le Conseil communal partage la perplexité des interpellateurs.

Pour rappel, après avoir accepté de geler le démantèlement des lignes de contact en 2014 – grâce au Conseil général, grâce à vous, et grâce, notamment, c'est vrai, au groupe des Vert-e-s – au profit d'une veille technologique, le Conseil communal a soutenu *fermement* le retour du trolleybus en ville de La Chaux-de-Fonds.

En effet, la veille technologique, de presque 10 ans, a permis de démontrer qu'en l'état actuel de la technologie, le véhicule non thermique le mieux adapté à notre ville – ce n'est sans doute pas le cas partout – demeure le trolleybus.

Nous pouvons donc nous réjouir de ne pas avoir démantelé nos lignes de contact. Nous pouvons remercier ceux qui se sont engagés à l'époque contre un tout frais conseiller communal pour ne pas démanteler ces lignes de contact.

Bien sûr, le Conseil communal se réjouira de voir circuler à nouveau des trolleybus sur ces trois grandes lignes, c'est-à-dire les lignes 301, 302 et 304. Malheureusement, la mise en œuvre de la décision de réintroduction des trolleybus est extrêmement problématique, extrêmement compliquée. Les difficultés rencontrées par l'entreprise Hess sont, semble-t-il, notamment dues à la guerre en Ukraine et, surtout, à l'impossibilité de travailler désormais avec l'industrie de Biélorussie qui avait une expertise particulière pour certains composants des trolleybus.

A vos questions, TransN répond de manière globale. Permettez-moi de vous lire les éléments de réponse que nous avons reçus. Je cite donc les propos de l'entreprise TransN :

« Tous les véhicules livrés ont démontré un manque important de fiabilité. Notre fournisseur – soit l'entreprise Hess – est régulièrement dans notre dépôt de Neuchâtel. Afin d'assurer une bonne prise en compte de tous les véhicules et de gagner du temps et de l'efficacité, nous devons laisser toute la flotte regoupée sur un seul site. »

« Toute la flotte » représente aujourd'hui 18 trolleybus, dont – il est vrai – 12 étaient prévus pour la ville de Neuchâtel et 6 pour la ville de La Chaux-de-Fonds. Aujourd'hui, ils ne fonctionnent pas, ils fonctionnent mal, les 18 véhicules se trouvent au dépôt de Neuchâtel pour des réglages, qui sont malheureusement parfois nettement plus que des réglages.

Je continue de citer : « Dès que le niveau de fiabilité des véhicules sera garanti, TransN pourra reprendre les formations du personnel roulant débutées début 2024, pour lesquelles il faut compter deux semaines par

personne. Ainsi, nous pourrions produire les prestations de la ligne 302 en trolleybus, comme prévu. Le lot 2 pourra être commandé une fois tous les éléments techniques et administratifs du lot 1 traités avec le fournisseur. »

En d'autres termes, le lot 2 de 12 véhicules n'a, à ce jour, pas encore été commandé. TransN attend assez naturellement d'avoir des réponses techniques sur les véhicules du lot 1 déjà livrés.

Je reprends la citation : « Nous faisons le maximum pour qu'une livraison du lot 2 puisse être envisagée pour fin 2026. Ce sont les seuls éléments de calendrier aujourd'hui dont nous bénéficions. » En attendant, TransN a la mission de faire durer les véhicules thermiques sans les remplacer. Vous n'aurez pas une nouvelle flotte de véhicules thermiques à La Chaux-de-Fonds qu'il s'agira d'amortir avant de voir arriver les nouveaux trolleybus.

En d'autres termes, TransN nous explique que, si les choses vont comme on l'espère pour les trolleybus du lot 1, ceux-ci circuleront dès 2025 sur la ligne 302, et des trolleybus du lot 2 circuleront en 2027 sur les lignes 301 et 304. Je suis navré de ne pas pouvoir vous donner davantage de précisions. Ce sont celles qui sont en notre possession aujourd'hui.

La présidente, **Mme Béatrice Thiémond-Clémentz**, demande à l'interpellateur son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

**M. Jean-Jacques Tritten**, Les Vert-e-s :

- Nous sommes satisfaits des réponses, bien sûr. Il y a quand même un peu d'inquiétude et de perplexité par rapport à l'arrivée du deuxième lot. En effet, quand on voit l'importance des commandes qui sont faites ailleurs par beaucoup d'autres villes – des commandes importantes – on se dit quand même que ce deuxième lot risque de ne pas arriver en 2026. Mais nous espérons que la décarbonation des transports publics soit une vraie vérité.

## 24.056 – Interpellation du groupe POP intitulée « Marché conclu ? »

Le 4 novembre 2024, un article de RTN relate le mécontentement du Groupement du Marché de la Tchaux (GMT) concernant l'organisation du marché de Noël de La Chaux-de-Fonds qui se tiendra sur la place du Marché cet hiver. Dans cet article, il est mentionné que le Conseil communal souhaite pourtant collaborer avec le GMT pour organiser la manifestation.

Quelle est la collaboration entre le Conseil communal, le GMT et l'organisation du marché de Noël ? Quelles solutions ont-elles été envisagées pour cette année ? Quelles sont les contraintes (obstacles) rencontrées ? Quelles pourraient être les pistes d'améliorations pour les années suivantes ?

### Développement :

Nous souhaitons souligner tant l'importance du travail des commerçants du GMT, qui s'investissent toute l'année pour nourrir notre population avec convivialité, que celle du travail des organisateurs du marché de Noël qui s'engagent pour dynamiser notre ville et la rendre attractive. Par cette interpellation, nous avons la volonté de favoriser le dialogue entre les différents acteurs, afin de renforcer la collaboration, la communication et de mieux mettre en valeur les investissements que chacun et chacune fournissent pour faire vivre notre ville. Nous trouvons aussi intéressant de connaître les éventuelles pistes de réflexion pour améliorer l'organisation future de nos événements culturels et sociaux.

Gaëtan Bieler

### **M. Gaëtan Bieler, POP :**

- L'interpellation commence par décrire un mécontentement paru dans la presse : rassurez-vous, il n'est pas question ici d'alimenter, de défendre ou de justifier un point de vue partagé dans la presse.

Les récents ou les nouveaux projets – même les meilleurs – amènent des changements, et les changements provoquent inévitablement des résistances. Parfois les résistances, ce sont des désaccords, des craintes ou des mécontentements. Ce faisant, vouloir éradiquer les mécontentements équivaudrait à vouloir éradiquer le changement, ce qui n'est pas le but.

Tant mieux si la communication de ce soir réduit ou supprime certains mécontentements, mais ce n'est pas une finalité en soi. Nous trouvons pertinent, pour ces projets qui font vivre notre ville et qui impliquent plusieurs acteurs et actrices dévoués et impliqués, d'augmenter la communication transparente et accessible à tous et toutes.

Etant donné que nous ne pouvons pas ne pas communiquer, nous trouvons intéressant d'aiguiller la communication sur les questions suivantes :

- Quelle est la collaboration entre le Conseil communal, le Groupement du Marché de la Tchaux et l'organisation du marché de Noël ?
- Quelles solutions ont-elles été envisagées pour cette année ?
- Quelles sont les contraintes et les obstacles rencontrés ?
- Quelles pourraient être les pistes d'améliorations pour les années à venir ?

**M. Thierry Brechbühler**, président du Conseil communal, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Le Groupement du Marché de la Tchaux est rencontré trois à quatre fois par année par les services communaux, afin d'assurer une parfaite collaboration et de communiquer les projets de la Ville sur les travaux, les nouvelles réglementations ou les manifestations qui auront lieu dans les mois qui suivent.

Si un soin particulier est porté à la communication avec cet acteur précieux pour notre collectivité, il est aussi constaté que les maraîchers revendiquent une certaine prépondérance par rapport à l'utilisation de la place du Marché, revendication que la Ville ne peut satisfaire sur l'entier de l'année.

Néanmoins, sur 52 semaines en 2023, 50 mercredis et 50 samedis ont été occupés par les maraîchers, représentant la présence de plus de 160 marchands différents sur l'année civile.

Les marchands ont ainsi bénéficié d'une quasi-exclusivité de la place du Marché et de la place de la Carmagnole, les quelques semaines d'absence se justifiant par la sécurisation des places à la suite de la tempête de juillet 2023. Prendre l'année 2024 en référence n'aurait évidemment pas été très heureux au vu des travaux qui se sont déroulés sur ladite place.

Concernant le marché de Noël, il faut peut-être déjà rappeler qu'en 2023, la manifestation s'est agrandie, et que quatre chalets supplémentaires ont été installés sur la partie ouest de la place du Marché. La Trotteuse-Tissot a aussi voulu venir l'an dernier sur la place du Marché, afin de célébrer ses 15 ans avec l'aménagement d'une tente pouvant accueillir les coureurs après la partie sportive. Cette tente a ensuite servi aux organisateurs du marché de Noël pour les jours suivants.

Pour 2024, les organisateurs du marché de Noël ont à nouveau souhaité venir sur la partie ouest de la place du Marché, car une collaboration exceptionnelle avec la RTS s'est tissée pour la tenue de l'émission *Cœur à Cœur*, venant une journée entière – ce sera le 16 décembre, je profite de le

relever – pour soutenir l'aide à l'enfance, et mettant en avant les acteurs de notre ville.

Toutefois, ils n'ont pas souhaité renouveler l'expérience de la grande tente, difficile à décorer, à chauffer et à animer durant plus d'une dizaine de jours. De plus, ils ont souhaité pouvoir bénéficier de plus d'espace que lors de l'édition précédente, pour créer un véritable petit village de Noël au centre de la place.

Dès lors – et pour répondre aux différentes interrogations – il peut être confirmé ce qui suit. D'emblée, il peut être garanti que la Ville cherche à pouvoir contenter au maximum les différents protagonistes intéressés à occuper la place du Marché. Bien que les maraîchers soient prioritaires la plupart des semaines sur une année – comme je l'ai évoqué précédemment – ils doivent parfois déménager au profit d'autres acteurs qui ont également le droit d'occuper l'espace public du centre-ville, qui, je le rappelle, appartient à toutes et tous.

En effet, ce dernier doit être partagé avec les maraîchers, les tenanciers d'établissements publics, les commerces et les organisateurs occasionnels de manifestations. Nous aurons ainsi parlé à plusieurs reprises de manifestations ce soir.

Le Conseil communal se réjouit que la place soit convoitée par de nombreuses personnes, mais il doit aussi parfois faire des choix, touchant ainsi certaines sensibilités. Ainsi, cette année, il a autorisé le marché de Noël, qui se tient durant 10 jours sur la place du Marché. Cette manifestation anime le centre-ville et est bénéfique, entre autres, aux autres commerces locaux et établissements publics.

Pour rappel, des manifestations telles que la Braderie ou la Plage des Six Pompes nécessitent aussi que quelques marchés du mercredi ou du samedi soient déplacés. Pour ces cas d'espèce, la Ville a convenu avec les maraîchers que les déplacements se feraient toujours du côté de la place de la Carmagnole, du passage Léopold-Robert et de la place de l'Hôtel-de-Ville. De cette manière, les fidèles clients du marché savent que, lors de manifestations ponctuelles, les maraîchers se retrouvent toujours à quelques mètres de leur emplacement habituel. Pour maximiser l'information et n'épargner personne, la Ville apporte également volontiers son concours pour soutenir l'aspect lié à la communication.

Enfin, on peut ajouter que, pour 2024, le marché n'est pas annulé ou mis en péril, puisqu'il se déploie à raison de trois marchés successifs sur la place de la Carmagnole. Dans tous les cas, une attention particulière sera apportée pour ne pas écarter un quelconque marchand, et garantir des marchés attractifs sur la place de la Carmagnole.

Quant au samedi 14 décembre, jour de la Trotteuse-Tissot, une tente sera aménagée sur la place de l'Hôtel-de-Ville : cela nécessitera le déplacement de deux marchés, mais pour lesquels nous nous sommes engagés à leur trouver un emplacement dans le secteur qui s'établira là où je l'ai précédemment indiqué, soit Carmagnole et passage Léopold-Robert.

Des solutions sont apportées aux acteurs concernés et la Ville répond aussi à une volonté populaire d'animer les espaces publics, qui plus est durant la période hivernale.

En ce qui concerne l'année prochaine, il est évidemment tôt pour en parler, alors que l'on s'organise déjà pour cette année. Vraisemblablement, il ne devrait pas y avoir de collision de dates. Une collaboration et une coordination seront mises en place entre les différents services communaux, le marché de Noël et la Sécurité publique, afin que l'année 2025 se déroule aussi bien que 2024.

Questionné par la présidente, Mme Béatrice Thiémarclémentz, sur son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal, l'interpellateur, **M. Gaëtan Bieler**, se dit satisfait.

Séance levée à 21h55.

La présidente :  
Béatrice Thiémarclémentz

La secrétaire :  
Anne Bramaud du Boucheron

La secrétaire-  
rédactrice :  
Esther May Basse